



*L'anthropologue africain*, Vol 15, Nos. 1&2, 2008, pp. 61-100  
© Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2011 (ISSN 1024-0969)

## **Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun\***

Ibrahim Mouiche\*\*

### **Résumé**

Le présent article s'intéresse aux luttes hégémoniques entre deux communautés ethniques, les Mbo et les Bamiléké avec comme enjeu le partage des postes politiques locaux de la localité de Santchou au Cameroun. Dans cet arrondissement, ces postes (maire, député, etc.) étaient sous le parti unique l'apanage de la minorité ethnique mbo (majoritaire dans cet arrondissement mais minoritaire dans l'ensemble du département à dominante bamiléké). Dans ce contexte de monolithisme où était exclu tout dissentiment, les Bamiléké avaient fini par intérioriser ce package deal qui frisait l'apathie politique. Avec le multipartisme et la démocratisation où les maires sont dorénavant élus et non plus nommés, une incertitude a plané sur cet acquis politique des Mbo. Nonobstant cette incertitude, ceux-ci ont réussi à conserver ce poste de maire en s'octroyant tout aussi automatiquement bien d'autres postes politiques locaux, notamment celui de député. Cependant, contrairement à la période du parti unique, la situation créée par la libéralisation politique a offert aux Bamiléké un espace public pour discuter dorénavant de l'allocation des postes politiques locaux et de manifester leur désaccord à cette hégémonie, ce qui leur permet de manifester ainsi leur citoyenneté. Cette étude souligne à la suite d'Habermas et bien d'autres auteurs comme Cottureau qu'il faut parler d'espaces publics, au pluriel, et non d'un seul espace public pour mettre en contexte la dynamique interne des cultures populaires productrices de sphères publiques sub-culturelles ou des lieux d'émergence d'une démocratie délibérative.

---

\* Je viens de profiter de l'infrastructure et de la logistique du Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences (NIAS) en ma qualité de Chercheur invité dudit Institut, pour réécrire et finaliser ce papier qui a été initialement présenté à la 12<sup>e</sup> Assemblée générale du CODESRIA tenue à Yaoundé en décembre 2008. Je remercie infiniment Nias, son aimable personnel et plus particulièrement son Recteur, Monsieur le Professeur Wim Blockmans.

\*\* Maître de Conférences, Département de Science politique, Université de Yaoundé II (Cameroun); Chercheur invité du Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences. Email : ibrahimi99@yahoo.com

## Abstract

The present article focuses on the hegemonic struggles between two ethnic communities, the Mbo and the Bamiléké, over the distribution of local political positions in the Santchou district of Cameroon. In this arrondissement, under the single party, such political positions (mayor, MP, etc.) were the prerogative of the Mbo ethnic minority (which forms the majority in the district but the minority in the department as a whole, which is dominated by the Bamiléké). In this monolithic context where dissent was excluded, the Bamiléké had finally accepted this "package deal", coming close to political apathy. With the multiple party system and democratization, when mayors were no longer appointed but elected, uncertainty hung over the political advantage of the Mbo. Despite this uncertainty, they were able to retain their mayoral seat and automatically obtain numerous other local positions, including that of MP. However, unlike in the days of the single party, the situation created by political liberalization offered the Bamiléké a public space to discuss the allotment of local political positions and manifest their disagreement with the hegemony, which also allowed them to manifest their citizenship. This study, in the tradition of Habermas and many others such as Cottureau, stresses that we need to refer to public spaces, in the plural, rather than a single public space, to put in context the internal dynamics of popular cultures which produce sub-cultural public spheres or spaces for the emergence of deliberative democracy.

## Introduction

Les vellétés de construction d'un champ politique à l'échelle locale en Afrique noire sont moins récentes qu'on ne l'imagine mais les transitions politiques observables depuis la fin des années 1980 procèdent d'une autre logique et obéissent à d'autres contraintes. Au-delà des luttes pour le pouvoir qui se déroulent sur la scène officielle des élections et du jeu partisan, les élites de rang national entendent bien continuer à diriger le jeu politique. Ces élites se montrent généralement peu soucieuses d'inculquer des pratiques politiques susceptibles de susciter des exigences démocratiques et une société civile indépendante (Le Bris 1999:9). C'est donc tout naturellement que l'anthropologie s'est penchée sur l'État contemporain à partir d'une comparaison avec ses prédécesseurs précoloniaux. Il en est ressorti une problématique en termes de rupture qui relègue la question de l'espace public à la période précoloniale, la souveraineté de l'État contemporain reposant sur l'arbitraire. Nonobstant ce que Tarik Dahou appelle ainsi « l'omnipotence de l'autorité bureaucratique à la période de l'indépendance », la réflexion sur l'espace

public a repris une certaine vigueur depuis la vague de démocratisations des années 1990, soutenues en fait par la machine « développementaliste » des bailleurs de fonds à travers le concept de gouvernance, celle s'appuyant sur une vision régaliennne de l'État assortie d'une approche délibérative de la gestion publique (Dahou 2005). Cette immixtion dans les arènes du développement a conduit certains auteurs comme Pierre-Joseph Laurent, à décréter l'absence de tout espace public, suite au constat de l'appropriation par des groupes privés des ressources destinées à la résolution des problèmes publics (Laurent 2000 ; De Sardan et Dagobi 2000).

Ces indiscutables problèmes d'allocation des ressources signalés dans les projets de développement doivent-ils pour autant nous pousser à conclure qu'il n'y a pas d'espace public, se demande Tarik Dahou (2005) ? Pour cet auteur, il est certes difficile de vérifier l'idéal de l'espace public habermassien dans les contextes politiques africains. Les hiérarchies lignagères et factionnelles biaisent souvent les processus de communication politique. Or, l'espace public habermassien suppose la participation égalitaire à la délibération, présupposé rarement vérifié en milieu rural africain où le débat politique tend à être davantage clos puisqu'il s'avère souvent limité à une minorité d'acteurs ou contraint de recourir à une série d'intermédiaires hiérarchiques. Ces espaces politiques, malgré les affrontements factionnels qui les parcourent, n'en sont pas moins caractérisés par diverses formes de délibération visibles et relativement ouvertes, ce qui contredit leur négation dans le monde rural africain. Une telle négation est extrême, et elle assimile la manipulation des institutions créées par des organisations supra-locales à l'usage des institutions locales. Si le constat de Pierre-Joseph Laurent et bien d'autres auteurs comme Olivier de Sardan paraît valable pour les organisations de développement, on ne peut légitimement l'étendre à toutes les institutions, notamment politiques. Des institutions éloignées de l'idéal de l'espace public sont trop vite rejetées dans « les réseaux invisibles », limbes du politique. La position qui consiste à rejeter des formes de délibération au rang de pratiques communautaires du simple fait de leur éloignement de l'idéal de la délibération publique constitue une impasse théorique (Dahou 2005). Si la manipulation de réseaux invisibles constitue une tendance ancienne du rapport aux institutions supra-locales depuis la colonisation, des institutions politiques au niveau local conservent un caractère public, notamment les assemblées villageoises (Elwert 1997). D'une part, ces assemblées reposent sur le principe de publicité, la visibilité des délibérations étant l'une de leurs propriétés, d'autre part, les prises de paroles n'y sont pas guidées par les seuls intérêts factieux.

Dès l'instant où les logiques lignagères sont transcendées au profit de l'intérêt général du village, il est légitime de raisonner en termes d'espace public. Michèle Leclerc-Olive (1997) a également tenté de dépasser cet égarement théorique en mettant l'accent sur le fait que les délibérations politiques au niveau local pouvaient mêler des éléments politiques rappelant le modèle de l'espace public ainsi que des éléments propres aux hiérarchies rurales. Ce sont bien les notions de pouvoir d'agir et de pouvoir-domination qui y sont articulées, même si ce n'est pas sous l'angle d'une tension fondatrice de l'espace public.

De manière plus perceptible, les travaux sur le pouvoir local et les élections permettent de discuter de la notion de l'espace public en Afrique. Lors des élections, les joutes factionnelles et les délibérations suscitées par les rapports de pouvoir contribuent à faire éclore des enjeux plus globaux autour de la participation politique. Un suivi de tels débats sur les règles du jeu électif dévoile un espace public local qui procède des tensions entre des légitimités fondées sur un pouvoir d'agir et des légitimités fondées sur un pouvoir-domination (Dahou 2005). C'est dans cette perspective que nous nous proposons dans les pages qui suivent, de mettre en contexte l'élargissement de la délibération depuis la libéralisation politique dans l'arrondissement de Santchou, département de la Menoua à l'Ouest du Cameroun. Cet espace de délibération fait suite à la marginalisation des Bamiléké dans l'allocation des postes politiques de cette localité qui se fait exclusivement en faveur de la minorité mbo. En effet, l'Ouest une région où se cristallisent deux groupes ethniques dominants: les Bamiléké et les Bamoun. Les Bamiléké sont regroupés en sept départements (Bamboutos, Haut-Nkam, Hauts-Plateaux, Koung-Khi, Menoua, Mifi et Ndé) et en une centaine de chefferies ; les Bamoun quant à eux forment un royaume, lequel, épouse les mêmes frontières que le département du Noun, soit les 55,35 pour cent de la superficie de la région de l'Ouest.

À part ces groupes, cette région regorge de sept minorités ethniques au nombre desquelles, les Mbo. Comme nous le verrons, au Cameroun, la politique de l'équilibre régional privilégie les groupes dominants dans ce que Pierre Flambeau Ngayap (1983) appelle les « macro-équilibres géopolitiques et microdosages intra-provinciaux » dans l'allocation des postes politico-administratifs dans les hautes sphères de l'État ; à l'Ouest, les Bamiléké et les Bamoun. Contre cette inclusion sociale, une fenêtre était cependant ouverte sous le parti unique pour accorder prioritairement et exclusivement à certaines minorités ethniques des positions fortes de pouvoir comme maires au sein des municipalités de leurs localités respectives. Les Mbo de Santchou étaient bénéficiaires de

ce « microdosage local » ; mais avec le multi-partisme et la démocratisation où les maires sont dorénavant élus et non plus nommés comme sous le parti unique, une incertitude a plané sur cet acquis politique de cette communauté : devrait-elle conserver cet héritage ou le perdre au profit d'autres communautés ethniques, notamment leurs concurrents bamiléké des groupements Fondonera et Fombap, autres composantes de l'arrondissement de Santchou ? Pour maintenir cet acquis, quelles stratégies les Mbo devraient-ils utiliser ? Quelles ressources devraient-ils mobiliser ? Nonobstant cette incertitude, les Mbo ont conservé cet acquis depuis les premières élections municipales pluralistes de 1996, contre l'opposition farouche des Bamiléké de Fondonera et Fombap, en s'octroyant tout aussi automatiquement bien d'autres postes politiques locaux, notamment celui de député.

Comme le reconnaît notre interlocutrice M.E. Jeanne, allogène de Santchou, le problème principal de cette unité administrative est la rivalité Bamiléké-Mbo qui y sous-tend toutes les actions : « Quand on crée une structure, la présidence doit revenir à un Mbo et le Bamiléké, l'adjoint. Cette querelle de clocher prime sur la compétence et mine le développement » soutiendra-t-elle avant de poursuivre : « Les Mbo accusent les Bamiléké d'envahisseurs ; qu'avant on appelait cette région 'plaine des Mbos', que leurs ancêtres y sont présents, qu'ils y avaient offert leur hospitalité aux Bamiléké et que maintenant, ceux-ci revendiquent des postes politiques ». Selon les Mbo, il est tout simplement inconvenant d'ouvrir un débat sur cette question de partage des postes politiques à Santchou. Comme motif avancé, en l'absence de toute référence idéologique, le département de la Menoua est composé de cinq arrondissements et donc de cinq mairies. Or, les Mbo ne sont présents que dans une desdites unités administratives tandis que les quatre autres reviennent aux Bamiléké ; de fait, si un Mbo n'est pas maire à Santchou, il ne le sera nulle part dans la Menoua.

C'est donc dire avec Jean-François Médard que dans tout État, et pas seulement en Afrique, l'enjeu central de la compétition politique reste « le partage du gâteau national ». La différence avec les systèmes politiques occidentaux, c'est qu'en raison de la patrimonialisation de l'État africain, la compétition pour les ressources est beaucoup plus immédiate et directe. L'accès à l'État conditionnant l'accès direct aux ressources économiques, les ressources économiques et les ressources politiques sont immédiatement interchangeables et le pouvoir donne accès à la richesse comme la richesse au pouvoir. Il en résulte que les enjeux de la compétition sont globaux et non spécifiques et ils deviennent, par là, vitaux. Les conflits qui opposent les groupes et les individus en vue de l'accès aux ressources

politiques s'en trouvent exacerbés, d'où une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits. Dans les sociétés démocratiques, il est plus facile de recourir à un mode démocratique de régulation des conflits, c'est-à-dire à un mode pacifique, en raison d'un niveau d'institutionnalisation plus poussée de l'État, d'une plus grande différenciation des sphères politiques, économiques et domestiques et parce que la sphère publique laisse un espace à la société civile. Il existe ainsi une affinité structurelle entre le patrimonialisme et l'autoritarisme. Le patrimonialisme s'exprime naturellement dans l'autocratie, tout en contribuant à subvertir la démocratie. Dans un État, normalement autoritaire, l'accumulation des ressources est fondée sur la prédation et l'extorsion fondées sur la violence en association avec le clientélisme et la cooptation (Médard 1991b:93).

Le présent article s'intéresse à ces luttes hégémoniques Mbo-Bamiléké avec comme enjeu le partage des postes politiques locaux de Santchou. Un examen sur la question de minorité et d'autochtonie à Santchou s'impose comme préalable tant il est vrai que partout, en Afrique, les contradictions identitaires à l'allégeance citoyenne républicaine sont marquées par les revendications ethniques et l'affirmation culturelle-linguistique. L'autochtonie est devenue un rival dangereux de la citoyenneté nationale (Geschiere 2004:9-23; 2006:1-7; Konings 2003:31-56). Après avoir fait intervenir la politique camerounaise de construction nationale, qui, sous le parti unique, avait certes renforcé la position politique locale de la minorité mbo mais en verrouillant la démocratie locale, nous mettrons en évidence la libéralisation politique qui a offert un contexte pour la construction d'un espace public à Santchou, conséquemment à la préemption des postes politiques de cette localité par un seul groupe ethnique.

### **Santchou et la question de minorité et d'autochtonie**

Le concept d'autochtonie implique la notion de territoire, avec les droits fonciers particuliers qui peuvent s'y rattacher. Celui qu'on appelle « autochtone » est l'occupant par voie héréditaire, le plus ancien des occupants actuels, voire le « premier », si tant est que cela soit vérifiable (Lespinay 1996:55). Une première contestation pourrait porter sur le terme autochtone lui-même. Jeanne-Françoise Vincent distingue les *autochtones*, qui n'auraient pas de traditions d'origine (jusqu'à preuve du contraire), des *premiers installés* qui ont des traditions (vérifiables ou non) les faisant venir d'ailleurs. Cependant, sur le plan de leurs droits, il semble n'y avoir aucune différence de traitement (Vincent 1995:16-17). Dans un monde où les bornes de délimitation des champs culturels sont en

pleine mutation, les concepts d'identité et d'altérité suscitent une nouvelle prospection sémantique, tant ils sont confrontés à l'expérience de la globalisation et à la récurrence des discours régionalistes identitaires dont le fondement génital est l'affirmation et la conquête de l'autochtonie culturelle, dans un contexte sociétal où la diversité ethnique est souvent perçue comme une source d'instabilité. Quel sens donner à ces deux concepts dans des espaces sociaux fortement marqués par des pratiques culturelles hétérogènes où apparaissent également des conservatismes culturels ? Si le continent africain n'incarne pas à lui tout seul, la problématique de ces deux concepts en mobilité sémantique, il reste que les expériences coloniales et postcoloniales font de ce continent l'espace privilégié d'une introspection analytique de la praxis sociale de ces concepts (Mambenga-Ylagou 2005). L'une des singularités des idéologies africaines de l'autochtonie consiste en leur teneur ethnique, voire, plus récemment, racialisée, quand d'autres mouvements comparables, en Europe notamment, mettent en exergue les clivages culturels, linguistiques, religieux, nationaux ou régionaux. Mais cette ethnicisation de l'autochtonie ne doit pas tromper. Elle n'exprime pas des identités « primordiales » antérieures à la colonisation. Elle procède directement de celle-ci, comme l'ont montré nombre d'historiens et d'anthropologues. L'ethnicité est un produit de l'État et un mode de partage et d'appropriation de celui-ci, plutôt que sa négation ou sa subversion. Elle est en outre inséparable du processus de territorialisation humaine, politique et économique dont sa formation a été le vecteur depuis un siècle (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh 2001:179-180).

Dans le cas qui nous concerne, la plaine des Mbo tire son nom des populations bantoues installées là depuis plus d'un siècle. Si la superficie totale de la plaine est estimée à 390 km<sup>2</sup>, administrativement, Santchou, chef-lieu de l'arrondissement de même appellation, dépend de la Menoua, dans la région de l'Ouest. Les motifs de la création de cette unité administrative méritent qu'on s'y arrête. Dans le département de la Menoua, les Mbo sont minoritaires par rapport aux Bamiléké. Pendant la période coloniale, ils auraient souhaité sans succès leur rattachement au département voisin du Mungo (région du Littoral) où ils constituent un groupe numériquement important. Ils s'estimaient alors étouffés en pays bamiléké. Les autorités postcoloniales satisfont à cette revendication dès 1960, en créant le district de Santchou dit aussi « district des Mbos » pour permettre à cette communauté d'y exprimer sa personnalité (Engola Oyep 1991:35). Ce district a été érigé en arrondissement de Santchou en novembre 1979 et comprend trois chefferies supérieures de deuxième degré : le groupement mbo ou groupement Sanzo (ou Santchou) et deux groupements bamiléké : Fombap et Fondonera.<sup>1</sup>

***Une forte immigration bamiléké source des conflits fonciers***

A en croire les Bamiléké de Fondonera et de Fombap, soutenus par une certaine littérature, les Mbo seraient devenus minoritaires sur leur terroir par le fait d'une immigration bamiléké amorcée au début des années 1930. Ainsi, sur une population totale évaluée en 1980 à 18.353 habitants, la répartition était de 43 pour cent des Mbo, 47 pour cent des Bamiléké et 10 pour cent d'autres allochtones (Engola Oyep 1991:34-38 ; Dongmo 1981 ; Youana 1990:83-84). Si à la création de l'arrondissement, cette parité numérique était favorable aux Bamiléké, il ne peut échapper aujourd'hui à personne que les Mbo sont devenus largement majoritaires à Santchou. Cette prééminence démographique est attestée par les données électorales en l'absence de tout chiffre de recensement récent sur la population.<sup>2</sup> Cette équation démographique favorable est liée au fait qu'à la création du district des Mbo en 1960, les membres de l'ethnie durent quitter les chefferies bamiléké où ils étaient minoritaires pour venir peupler ce district qu'on leur avait donné. Voilà pourquoi ils s'implantèrent essentiellement dans la région de Santchou et dans ses environs, pour les mêmes raisons que celles qui expliquent leur origine. Ils viennent pour 19 pour cent du Haut-Nkam, pour 75 pour cent de la Menoua, et pour 6 pour cent des pentes du Manengouba (Dongmo 1981:177 ; Youana 1990:83).

Une fois que l'on a démêlé cet écheveau de parité démographique, il importe de reconnaître que Santchou a enregistré d'importants mouvements migratoires d'origine bamiléké. Pour comprendre les raisons de cette migration, il faut retenir d'abord que la plaine est faiblement peuplée (40 habitants au km<sup>2</sup>), par rapport au plateau bamiléké environnant (125 habitants au km<sup>2</sup>). Les Bamiléké à l'étroit sur leur site d'origine descendent à la plaine en quête de terres en vue de la culture des vivres et du caféier. En outre, la plaine abritant des troupeaux d'éléphants, a attiré jadis des trafiquants d'ivoire, tandis que ses nombreux cours d'eau alimentaient une pêche fructueuse qui semble avoir été pratiquée par des non-Bamiléké et des autochtones » (Engola Oyep 1991:38 ; Youana 1990:81-101). La terre n'étant pas un bien rare dans cette région, les immigrants y accèdent assez facilement. Un autre facteur, conjoncturel celui-là, a fonctionné ; il s'agit de la sécurité. En effet, l'indépendance est survenue dans des conditions difficiles au Cameroun. L'Ouest bamiléké en particulier, échappait au contrôle régulier des autorités de Yaoundé. Cette critique du pouvoir central par les armes déclenchée par le parti de l'UPC (Union des populations du Cameroun) avait pour objectifs d'empêcher la gestion de l'indépendance par une classe politique accusée de n'avoir pas pris part à la lutte anticoloniale. À cause de cette crise, un camp de gardes civiques<sup>3</sup> avait été implanté en 1961 dans le centre urbain de Santchou, et toute la population de la plaine et du plateau avoisinant



invitée ou contrainte à s'y regrouper, en particulier, les habitants de Fondonera, de Fombap, de Fontsa-Toula et de la partie sud de Foréké Dschang.

Après la fin des troubles années d'indépendance, les immigrants bamiléké ont progressivement occupé les emplacements d'où les Mbo avaient fui, et vers lesquels ceux-ci amorcent un mouvement de retour. Cette situation est à l'origine des conflits multiples entre ces deux ethnies, notamment sur les problèmes fonciers. Dans le village bamiléké de Fombap par exemple, certaines implantations mbo actuelles, telles que Mbongo et Ngandjong, considérées quelquefois comme des quartiers dudit village, revendiquent leur indépendance vis-à-vis du chef bamiléké de Fombap. Ces revendications sont assorties de demande de restitution d'un patrimoine foncier, qui est maintenant intégré dans l'espace des immigrants bamiléké. Dans le centre de la plaine, à Santchou, il n'y a pas d'infiltration massive mbo ou bamiléké qui privilégie telle ou telle ethnie. Par contre, on assiste à une pénétration lente, diffuse et constante des Bamiléké sur un territoire reconnu appartenir aux Mbo même si certains villages en sont éloignés de plusieurs kilomètres. Il faut enfin signaler la colonisation de la plaine à la suite d'essais de culture de riz pluvial vu les excellentes conditions climatiques de la zone ; une opération de développement de cette culture avait été lancée et confiée à une mission d'aménagement, la MIDERIM (Mission pour le développement de la riziculture dans la plaine des Mbo) et 220 ha furent cultivés en 1975/76. Dès le début de cette opération de mise en valeur, quelques colons bamiléké sont descendus du plateau bamiléké pour s'installer dans la plaine.

Ces tensions nées des problèmes fonciers ne sont pas seulement interethniques. La structuration sociale mbo faisant reposer l'autorité sur les chefs de lignages, la terre appartient en fait aux familles qui l'ont occupée et exploitée avant toutes les autres. Cette forme d'appropriation de fait est à la base du droit foncier mbo et la spéculation qui s'ensuit, est, dans un premier temps, l'œuvre des chefs de familles qui devraient gérer et défendre leur patrimoine. Malheureusement, attirés par l'appât du gain et autres avantages proposés par les immigrants, ces chefs ont souvent aliéné leur patrimoine, sans solliciter l'avis des membres de leur famille. Ainsi, du jour au lendemain, certains membres pouvaient être dépossédés, sans contrepartie, d'un lopin de terre qu'ils croyaient fermement être le leur. Ce processus a été accéléré au cours des années 1970, avec la persistance des Bamiléké, trop serrés sur leurs plateaux, à trouver de nouvelles terres en vue de l'amélioration de leurs conditions d'existence. Le noyau familial mbo devient alors le centre de conflits ouverts ou latents entre les différents membres. Parfois il s'établit entre

le chef et eux, des rapports empreints d'une agressivité certaine. Le résultat de cette situation est l'apparition d'une sorte d'« anarchie » dans la distribution ou la redistribution des terres entre les Mbo eux-mêmes d'abord et entre les Mbo et les allogènes bamiléké ensuite. De plus en plus, les individus (et non plus les familles) deviennent directement propriétaires de parcelles de terrain et ils en disposent assez librement. On assiste ainsi au dernier degré de l'émiettement de l'autorité du chef de lignage dont le pouvoir devient plutôt symbolique (Ndoumbe-Manga 1981:49-50).

Ces propos d'une élite mbo, « Elat Zacharie de Yaoundé », tenus il y a 36 ans, lors du Séminaire de Développement du District des Mbos à Santchou des 22 et 23 décembre 1972 sont suffisamment révélateurs de ces tensions sociales :

Je remercie M. le chef de District pour sa bonne initiative. Je prie tous les ressortissants de ce District de profiter de cette occasion qui nous est offerte pour réviser les vieilles coutumes et les malhonnêtetés qui nous couvrent. Le développement que l'on veut de nous ne peut se réaliser sans que nous ayons remédié à nos habitudes. La vente abusive des terrains que l'administration reproche à nos frères du village est un grand danger pour eux les vendeurs et les acheteurs mais ils ne voient pas. Bien de vendeurs de terrain le font même à l'insu des membres de leurs familles, et n'en parlons plus pour ce qui concerne l'avis du chef de village ou de groupement. À côté de cela se trouve la malhonnêteté de ceux qui, restés au village, exploitent, à leurs fins personnelles, les biens des autres qui viennent des villes. Par exemple, moi qui vous parle, je possède un lot ici au centre urbain, mais il ne s'y trouve même pas une cuisine. Lorsque j'envoie de l'argent et le matériel à mes frères pour me faire le travail, ils les gaspillent carrément ou bien font ce travail à leur profit. De cette manière, on perd complètement le goût d'investir au village. Les vendeurs de terrain promettent à leurs clients un certain nombre d'hectares sans connaître combien ils en disposent. Leur objectif est d'absorber de l'argent avant que leurs clients s'en aperçoivent.<sup>4</sup>

### *Stéréotypes ethniques sur fond de rivalités hégémoniques*

Les Bamiléké sont célébrés et se célèbrent pour leur esprit d'entreprise, leur sens d'organisation et de l'épargne, ce qui leur a valu le qualificatif de « peuple dynamique » (Dongmo 1981 ; Warnier 1993 ; Geschiere et Konings 1993). Ce dynamisme est reconnu unanimement par les Mbo que nous avons interrogés: E. Brigitte, commerçante : « Les Bamiléké nous ont appris beaucoup de choses. Avant, les Mbo pratiquaient seulement la pêche et la chasse, dansaient beaucoup et ne cultivaient pas assez la terre. Si nous avons acquis aujourd'hui l'esprit d'endurance et le goût du travail, c'est grâce aux Bamiléké. Les opérateurs économiques de Santchou sont des Bamiléké ». Ou encore, M.A.E. Sylvain : « Les Bamiléké sont des grands travailleurs, des grands commerçants ; les belles maisons en ville leur

appartiennent. C'est maintenant que les élites mbo investissent dans l'habitat à Santchou. Les terres ont été spoliées par nos parents et le Mbo se trouve parfois obligé d'en acheter chez le Bamiléké. Ils sont dynamiques ».

L'essence de ce « dynamisme », de cette manière d'agir, de penser et de sentir tient certainement à l'organisation sociale bamiléké qui valorise la promotion individuelle et l'enrichissement. Cette promotion de l'individu, lorsqu'elle est couronnée de succès, est ensuite recapitalisée par la communauté, qui a mis sur pied une institution nobiliaire ouverte à tous les individus sans distinction de classe et de rang (Hurault 1962; Tardits 1960 ; Barbier 1977; Tabapssi 1999). Au contraire, outre les conflits fonciers, les Mbo traînent un stéréotype ethnique qui empoisonne leurs relations avec les voisins bamiléké ; ces derniers les considèrent comme peu entreprenants, apathiques et paresseux. Cette joute oratoire agencée lors du Séminaire de Développement du District des Mbos de 1972 cité plus haut, séminaire transformé en procès sur la prétendue indolence des Mbo, mérite d'être citée :

**Madame Keutcha Julienne :**

Chers frères et sœurs, je tiens d'abord à remercier vivement M. le Chef de District qui a bien voulu convoquer le Séminaire d'aujourd'hui pour débattre sur les divers problèmes qui se posent pour le développement de notre district. Je remercie ensuite tous les confrères qui en dépit de leurs occupations ont tenu à assister personnellement à ce séminaire. Avant de continuer, je vous prie de me présenter ici trois enfants dont un Santchou, un Fondonera et un Fombap. Mes chers frères, ces enfants constituent l'ensemble du District des Mbos. Dites-moi comment vous pouvez distinguer s'ils sont Bamiléké ou Mbos. C'est de cette façon que normalement l'union doit exister entre nous. Nous sommes les Mbos, ce qui veut dire : morale-bonté-obéissance-susceptible. Quant à vous mes frères et sœurs Mbos, on dit toujours que vous êtes trop paresseux. Cependant, vous possédez de larges plantations à Singam, Ntime Djindjang, etc. C'est seulement que vous ne nettoyez pas les abords des routes.

Les Bamiléké ont toujours dit qu'ils travaillent beaucoup et que ce sont eux qui sont les piliers du Cameroun. Ce n'est pas vrai, ils se trompent. Puisque vous dites que les Mbos ne travaillent pas, est-ce que c'est vous qui les nourrissez ? Les oiseaux du ciel sont nourris par le bon Dieu et combien de fois pour les Mbos qui sont des êtres humains. Les Bamiléké ne doivent pas trop se moquer des Mbos car à force de les voir travailler, les Mbos apprendront aussi à travailler. Si nous voulons développer notre district comme l'a voulu M. le chef de District, il nous faut abandonner de loin l'esprit de discrimination. L'union doit seul être l'outil principal du démarrage de développement.

### **Chef de District**

Une opinion courante parle de la paresse des populations auto-ctones du district. L'expression est malheureusement trop péjorative pour être choquante, mais il s'agit de ce que j'ai appelé la tendance à se suffire. Vous noterez d'ailleurs que cette constatation ne date pas d'aujourd'hui. Si mes souvenirs de lecture sont bons, le chef de circonscription de Dschang, M. Ripert parlait déjà de ce comportement dans un rapport adressé en 1923 à la SDN en disant notamment que les Mbos s'apparentent de très près des Doualas dont ils ont la plupart des défauts, mais aucune qualité. Dotés d'un sol fécond et partout cultivable, de richesses naturelles immenses, ces indigènes ne savent rien tirer de leur situation privilégiée. Indociles, ayant toujours vécu dans une sorte d'anarchie, ils ne peuvent s'accommoder du moindre effort et de la contrainte la plus légère, cette remarque pertinente ne reste pas moins vraie aujourd'hui.

En tout cas, je n'ai entendu en convoquant ce séminaire, organiser une sorte de tribunal quelconque où chacun devait se défendre. Il s'agit pour nous, à nos sens de prendre conscience à nos comportements pour les adapter aux impératifs du temps présent si nous voulons construire notre pays.

### **Elat Zacharie de Yaoundé**

Quant à ceux qui se baladent dans les villages sans aucune source de vie, je prie M. le chef de District d'appliquer les châtiments les plus lourds à leur encontre car un pays appelé à progresser doit lutter contre l'oisiveté.<sup>5</sup>

Toujours lors de ces assises, le chef de District va rappeler les uns et les autres à l'ordre en faisant remarquer qu'il n'a pas eu pour idée de tenter un rassemblement quelconque des Mbo, que cette rencontre concerne tous les ressortissants du district des Mbo et que Mbo est pris dans le sens d'une appellation et non d'une ethnie. Il ajoutera toutefois que les jeunes mbo aiment boire, fumer, s'habiller et se promener à longueur de journées, mais qu'ils ne veulent pas travailler pour gagner de l'argent. « Il y a 2 mois que j'ai fait une offre d'emploi pour travailler à l'opération de reboisement à Ntegné, pas un seul garçon ne s'est présenté. J'ai demandé à tous les parents de me signaler sans peur les enfants qui dans les villages se trouveraient en divagation » dira-t-il. Pour le chef de terre, il s'agit d'une situation alarmante, un parasitisme familial qui bat son plein à Santchou. « Il y a des personnes qui hébergent des jeunes gens, lesquels ne leur rendent aucun service, mais qui doivent manger cependant. Il faut que chacun sache que pour vivre il faut travailler et je demanderais à tout le monde d'être dur envers ces parasites » conclura-t-il son propos.<sup>6</sup> Ce stéréotype n'est pas sans rappeler celui accolé depuis la colonisation allemande aux Bakweri, un groupe ethnique du Sud-Ouest proche culturellement et physiquement des Mbo et dont se font l'écho Ciprian. F. Fisiy et Peter Geschiere :

Les Allemands, les premiers colonisateurs, avaient au début un certain respect pour les Bakweri, qu'ils considéraient comme un peuple de montagnards sauvages, hautement « unbossmässig » (littéralement pas prêts à la pénitence). Cette réputation fut encore renforcée en 1891, lorsque Buea, le village le plus fort de la montagne, réussit à chasser une expédition allemande et en tuer le commandant. Ce n'est qu'en 1894 que cette partie du territoire bakweri fut vraiment « pacifiée ». Ensuite, il se répandit rapidement un tout autre stéréotype ethnique des Bakweri. Ceux-ci étaient maintenant qualifiés d'apathiques et de paresseux. Ce stigmate d'apathie allait marquer les Bakweri jusqu'aujourd'hui.

Ce deuxième stéréotype est lié aux particularités des développements politico-économiques dans cette région pendant la période coloniale. Les Allemands découvrirent rapidement que les sols volcaniques autour du mont Cameroun étaient très fertiles. Ils commencèrent dès les années 1890 à exproprier des terrains pour y créer des plantations à grande échelle. Ce processus s'accéléra après la « pacification » définitive des Bakweri en 1894. Ceux-ci furent repoussés dans des réserves ou plus haut dans la montagne. Le but explicite des Allemands était de forcer ainsi les Bakweri à venir travailler sur les plantations. Mais dès le début, ceux-ci montrèrent peu d'enthousiasme pour le travail d'ouvrier. Après 1914, sous le régime britannique, ils continuèrent à se mettre à l'écart des plantations. La conséquence en fut qu'ils se trouvèrent marginalisés dans leur propre pays. Les plantations attiraient toujours plus d'ouvriers venus d'ailleurs, au début recrutés par la force, mais aussi et surtout après 1920, des volontaires. Après 1940, les Bakweri devinrent rapidement minoritaires dans plusieurs villages. Les *strangers* profitaient beaucoup mieux de nouvelles possibilités. Aussi les rapports coloniaux opposaient souvent l'esprit d'initiative de ces étrangers à l'apathie des Bakweri » (Fisiy, Cyprian F. et Geschiere, Peter, 1993:102-103).

Pour Jean-Louis Dongmo, l'indolence des Mbo demande une explication :

Nous avons vu qu'au siècle dernier, lors de l'occupation de la plaine qui nous intéresse ici, les Mbo ont lancé des incursions victorieuses sur le plateau bamiléké où ils ont même renversé les dynasties régnantes dans quelques chefferies, phénomène qui n'a été possible que grâce à un certain poids démographique et à un certain dynamisme. Il semble qu'une fois installés dans cette plaine, les Mbo aient été affaiblis et décimés par de nombreuses maladies, en particulier par la maladie du sommeil, et que la lutte de résistance contre les colons allemands et les travaux forcés de la période coloniale aient fait beaucoup de morts dans la tribu (Dongmo 1981:173).

Si cette explication, largement assise sur le traumatisme historique, peut tenir sur le faible peuplement des Mbo, elle reste suspecte sur leur indolence. Celle-ci est plutôt à rechercher dans cette « tendance à se suffire » observée plus haut par le chef de district, toutes choses qui rapprochent les Mbo des « Douala dont ils ont la plupart des défauts mais aucune qualité » ; « les jeunes mbo aiment boire, fumer, s'habiller et se promener à longueur de journées ». Un interlocuteur mbo ne s'est d'ailleurs pas

entouré de quelques civilités pour nous déclarer que les Bamiléké leur ont inculqué un relan de dynamisme et qu'en retour, ceux-ci ont appris le modernisme des Mbo. C'est donc dire qu'outre la tendance à se suffire, l'indolence des Mbo serait aussi à rechercher dans l'accumulation en capital symbolique et ostentatoire et dans les mécanismes égalisateurs de jalousie et de sorcellerie, résumés il y a 36 ans par cette élite mbo :

#### **Dr Elat Simon**

Les Mbos ne progressent pas à cause de la jalousie et sorcellerie de toutes sortes. Quand le bon Dieu donne la chance à un enfant de devenir utile dans la vie, les villageois au lieu d'encourager font tout pour l'abattre ou pour l'anéantir. L'enfant est le bonheur de tout le monde et non des seuls parents. S'agissant de l'économie, la pauvreté extrême de l'homme Mbo provient des dépenses sans réserve et non par manque d'argent. Les boissons exagérées, les hausses inouïes de dot et l'individualisme dont vous nous parlez sont à coup sûr l'ennemi de l'économie. Donc mes chers parents et sœurs, réfléchissons ensemble sur ces mauvaises et destructives coutumes.<sup>7</sup>

Ces mécanismes de désaccumulation constituent d'ailleurs une constante chez les populations côtières et forestières du Cameroun comme les Douala, les Bakweri et les Béti (Geschiere et Konings 1993). L'indolence mbo et le dynamisme économique bamiléké étaient cependant contrebalancés par l'activisme politique mbo du fait que sous le parti unique, il leur était réservé à l'exclusif le poste de maire de Santchou et dans une certaine mesure celui de député.

#### **Parti unique, construction nationale et dépossession de la démocratie locale**

Selon Jean-François Médard, les régimes africains ont eu à recourir à deux niveaux de légitimation : la légitimation idéologique et la légitimation symbolique. La première s'est exprimée par des mythes, au premier rang desquels le mythe du développement et celui de l'unité nationale avec des mises en scène, notamment institutionnelles, du pouvoir. À cet égard, le modèle du parti unique s'était révélé très prégnant jusqu'à la fin des années 1980 reposant sur l'articulation de la légitimation idéologique et l'encadrement politique. La deuxième était fondée sur « l'échange symbolique » (Médard 1991b:94-95). Dans le cas du Cameroun, dès son accession à l'indépendance, le parti unique (l'UNC-Union nationale camerounaise) a joué un rôle à la fois central et insaisissable, dans la structuration du pays sous le régime Ahidjo. Dans l'idéologie officielle, le parti était considéré comme le cadre tout désigné dans lequel devaient s'établir les relations entre régime et population. Dans l'esprit d'Ahmadou Ahidjo, le parti n'était pas seulement « un élément essentiel de garantie de la sûreté du régime » mais également « ...l'organe idéal de mobilisa-

tion et d'encadrement des masses... ». L'UNC devait représenter « un défi à une certaine conjoncture historique » et devenir « l'instrument le plus approprié pour atteindre le double objectif indispensable de l'unité nationale et du développement économique et social ». Ces propos devaient devenir réalité et l'omniprésence du parti se manifesta dans la vie quotidienne du Cameroun au niveau du village et jusque dans les régions les plus éloignées (Geschiere 1986:73 ; voir Médard 1991b).

Il faut dire qu'à l'indépendance, le 1<sup>er</sup> janvier 1960, on ne donnait pas cher de la survie du régime politique d'Ahmadou Ahidjo. Toutes les conditions étaient réunies pour que le pays éclate en morceaux. Or un pays ne peut se développer et assurer le bien-être de ses populations que si ses ressources et ses énergies ne sont pas dispersées dans des entreprises de divisions internes ou de coups d'État permanents. Il importait donc, pour Ahmadou Ahidjo, d'assurer avant tout la stabilité du régime. Et cette stabilité passait forcément par l'union des Camerounais. Mais, tout le problème était de savoir de quelle unité il s'agissait. Ou plus exactement, comment on allait parvenir à cette unité. « Unité à partir de la base, ou unité à partir du sommet, se demande Pierre Flambeau Ngayap (1983:338) » ? Selon le même auteur, dans le contexte de la fin des années cinquante, début des années soixante, les seuls véritables risques de stress du régime étaient ceux que pouvaient provoquer les leaders politiques. Il arrivait que spontanément des individus manifestent, oralement ou physiquement, leur mécontentement. Mais ceux-ci ne pouvaient mettre en danger le régime au pouvoir que s'ils étaient repris et amplifiés par des leaders d'opinion. La stabilité passait donc obligatoirement par la paix entre les chefs. Les chefs, c'étaient les leaders des différents partis politiques et tous leurs états-majors. C'étaient les chefs traditionnels et les associations qu'ils animaient ou parrainaient. C'étaient les cadres de l'administration coloniale. Mais c'était également toutes les élites montantes : les premières générations des *énamarques*<sup>8</sup> qui allaient investir l'administration et certains grands corps, les chefs de l'armée, les hommes d'affaires, l'intelligentsia. C'est tout ce monde-là qu'Ahmadou Ahidjo réussit à rassembler autour de lui, en leur offrant des sièges de pouvoir et les faisant cohabiter dans des lieux spécifiques d'intégration : gouvernement, parlement, Comité central du Parti, conseils d'administration des grandes entreprises d'État ou d'économie mixte ; mais aussi mêmes quartiers, mêmes tribunes officielles, mêmes sociétés et clubs privés.

Parallèlement, la participation de l'État dans l'activité économique était de plus en plus poussée. Cette participation était justifiée par la nécessité de mettre en place un tissu économique moderne, en l'absence

d'agents économiques capables de procéder à des investissements suffisants. Il en résulte que c'est l'État qui inspirait et orientait la plupart des activités économiques. Il s'agissait d'un État interventionniste. Celui-ci, forgé par M. Ahidjo à l'ombre du parti unique, devait alors sa solidité à une certaine efficacité dans l'allocation des prébendes. L'État pouvait contrôler les tensions ethniques et régionales en recourant soit à la création des emplois à la fonction publique, soit à l'économie d'endettement, de la commercialisation ou de la distribution (investissements, allocation des titres fonciers et des crédits bancaires, octroi des marchés administratifs et des travaux publics, réglementation du commerce import-export, régime des subventions, attribution des traitements, des avantages et des primes, affectation des équipements et des infrastructures). C'est aussi sur cette base que le régime était parvenu à se constituer des clientèles et à consolider ses réseaux de patronage. Cette gestion permettait de soutenir un système fort complexe de transfert de revenus, des circuits formels et officiels aux circuits parallèles, des ménages urbains aux ménages ruraux, des plus riches aux plus démunis par le biais des aides familiales, des dépenses et des prestations diverses telles que les paiements des frais de scolarité, de santé, des funérailles, les participations aux cérémonies coutumières. L'ensemble de ces dispositifs était géré selon le principe de l'« équilibre régional » (Mbembe 1993:367-368).

Ce principe ne se rattache à aucune idéologie démocratique reliée au suffrage universel. Il s'agit plutôt comme l'affirme Guy Landry Hazoumé, d'une variante originale de la démocratie, d'une sorte d'« ethnocratie » si nous pouvons user de ce néologisme, reposant sur le postulat suivant lequel, la représentation de toutes les ethnies ou régions du pays aux postes de direction de l'appareil d'État serait le seul modèle capable d'assurer la participation universelle des citoyens aux tâches d'administration de l'État (Hazoumé 1972:26 ; Amselle et M'Bokolo 1985). Il consiste selon Roger Gabriel Nlep, à « assurer une répartition plus ou moins équilibrée du produit étatique entre les différentes régions et les groupes humains du pays » (Nlep 1986:159). Dans un contexte marqué par le culte de l'identification régionale et de la prévalence de la solidarité mécanique, il s'agit de produire « le soutien spécifique » au pouvoir central à travers la nomination du frère ou de la sœur d'ethnie ou de région dans le gouvernement. Ainsi, lorsque Ahmadou Ahidjo composait son gouvernement, il ne se préoccupait pas uniquement de veiller à ce que les représentations provinciales soient assurées, à ce que les grands équilibres géopolitiques soient respectés. « A l'intérieur de chaque province, il apparaît qu'il réalisait simultanément un microdosage qui assurait la



représentation départementale, microdosage qui se superposait aux macro équilibres » géopolitiques et permettait de mieux chevaucher les réalités sociopolitiques que sont les ethnies souligne Pierre Flambeau Ngayap (1983:80-83) ; ce que Jean-François Bayart qualifié à juste titre, de « processus moléculaire de l'assimilation réciproque » opéré de février 1958 à novembre 1982 par le régime Ahidjo ; ces décennies ayant vu l'émergence d'une vaste alliance regroupant les différents segments régionaux, politiques, économiques et culturels de l'élite sociale (Bayart 1985:193 ; Ngayap 1983:80-83).<sup>9</sup>

Cette conception de l'unité nationale était aussi sous-tendue sous le règne du président Ahidjo par sa politique de discrimination en faveur de sa région natale du Nord-Cameroun, dite avec raison « sous-scolarisée » afin de désamorcer les déséquilibres initiaux entre le Nord et le Sud. En vérité, Ahidjo voulut aller le plus vite possible. Il comprit qu'il faudrait recourir à des artifices pour obtenir les résultats rapides. Il n'hésita pas à tricher. Il savait bien qu'originnaire de la région la plus attardée tant sur le plan économique que sur celui de l'instruction, il serait accusé de favoriser son fief. Il assumait l'opprobre, écrit le journaliste Philippe Gaillard (1994:19). Cette discrimination se manifestait par des traitements différenciés des citoyens camerounais en matière de recrutement aux emplois de la fonction publique, de la police, de l'armée. Concrètement, une différence tranchée était observée entre les candidats des « départements sous-scolarisés » et ceux des autres départements. Les premiers cités étaient recrutés dans la liste « A » avec des diplômes d'un niveau inférieur à ceux des autres candidats postulant pour le même emploi. Au niveau de l'enseignement, les épreuves d'évaluation différaient en même temps que la période d'examen (voir Y. Monga 2000:725 ; Léopold Donfack Sokeng 2001:77 et ss ; Philippe Gaillard 1994:19-20 ; Valentin Ndi Mbarga 1993:18).

La question qui vient à l'esprit cependant est de savoir de quelles ethnies parle Ngayap ; les ethnies majoritaires, dominantes ou minoritaires sans préférence ? Heureusement, à la fin de son livre, cet auteur est venu nuancer avec raison ses conclusions en jetant le doute sur l'intensité de l'inscription sociale du principe de l'équilibre régional, c'est-à-dire sa capacité à représenter non pas la société camerounaise en général, mais la société « réelle », dans l'intimité de ses contours, dans la multiplicité conflictuelle des intérêts qui la constituent, dans la diversité des acteurs qui l'animent, dans ses divisions et ses tensions :

M. Ahidjo avait ainsi trouvé la stabilité de son régime en réalisant l'union au sommet. Toute la question est de savoir s'il avait réussi à transmettre cette union au sommet à la base, c'est-à-dire à l'ensemble des Camerounais. Il faudrait avant tout dépassionner cette grave question, ensuite dire que seule une étude empirique sérieuse pourrait y apporter quelque réponse satisfaisante (Ngayap 1983:339).

Avant d'ouvrir ce débat, signalons pour être exhaustif que le « Renouveau » prôné par Paul Biya qui prend les commandes en 1982 ne sera pas une rupture eu égard à cet héritage. Lors de sa prestation de serment du 11 janvier 1984 comme président élu, intervenant après celle du 6 novembre 1982 en tant que successeur constitutionnel, le président avait fait remarquer qu'il est nécessaire de passer au stade supérieur de l'unité nationale, celui de l'« intégration nationale ». Selon le président, construire la nation camerounaise, c'est « assurer la participation de toutes les composantes du pays à cette œuvre ; c'est faire en sorte que toutes les régions, toutes les ethnies, tous les Camerounais, sans exclusive, se sentent concernés par l'évolution et le destin de leur pays. Chaque ethnie a son importance, sa place, sa valeur qui ne sont pas forcément fonction du poids démographique. Et notre politique d'équilibre vise justement à favoriser la coexistence harmonieuse de toutes les ethnies en sauvegardant particulièrement les droits, l'identité et le génie des minorités » (*Cameroon Tribune* n° 5438 du jeudi 28 octobre 1993:3). Par rapport à cette politique d'équilibre régional, il disait : « ... J'ai réaffirmé mon attachement inébranlable et constant à l'unité nationale, si chèrement acquise, si jalousement préservée, notamment par l'arithmétique de l'équilibre et de la représentation qui, tout en ayant ses mérites, a plus rassemblé et juxtaposé qu'elle n'a profondément unifié, souvent au mépris de l'efficacité » (Biya 1988:6).

En somme, il s'agit davantage d'améliorer plutôt que de rompre. Ce souci de continuité s'était traduit par la permanence sur le plan du droit positif du décret n° 82/407 du 7 septembre 1982 qui institue les quotas par région dans les concours et recrutements à la fonction publique et dans les grandes écoles.<sup>10</sup> Aussi, le thème de la classe dirigeante est-il, sans aucun doute, l'un des plus populaires au Cameroun. Seulement, dans notre pays, lorsqu'on s'inscrit dans la perspective de l'inclusion sociale, on en vient à la conclusion de la marginalisation voire même l'exclusion des minorités ethniques dans les mécanismes de l'équilibre régional. Les études empiriques tirées des trajectoires locales de l'Ouest en sont une preuve. Dans cette région, les « macro-équilibres géopolitiques et microdosages intra-provinciaux » ne profitent véritablement qu'aux deux groupes dominants, principalement les Bamiléké et accessoirement les Bamoun. La seule exception notable a été dans les années 1960-70 où un Mbo de Santchou, M. Efon Vincent a été secrétaire général de ministère, puis ministre de 1967 à 1972. Cette expérience ne s'est plus jamais répétée et depuis 1972, seuls les Bamoun et les Bamiléké occupent les bancs de l'Ouest au sein des différents gouvernements camerounais, entre autres hauts postes politico-administratifs. Dans une Afrique où le bilan de

carrière d'un haut fonctionnaire se ramène souvent à la question de savoir quels avantages il a accordés aux siens (en termes de positions sociales les plus enviées, de facilités de crédits et d'obtention des marchés publics, des recrutements dans les grandes écoles, des emplois dans les sociétés parapubliques, des bourses d'études, etc.), cette exclusion semble très préjudiciable pour les minorités ethniques de cette région. Néanmoins, à ces « macro-équilibres géopolitiques » et « microdosages intra-provinciaux ou départementaux » de l'équilibre régional qui ne favorisent que les majoritaires, était prévu sous le parti unique pour certains minoritaires, un replâtrage local où il leur était réservé exclusivement des positions de pouvoir comme maires dans les arènes communales, les postes de maires et de leurs adjoints étant pourvus exclusivement par nomination.

Les Mbo de Santchou faisaient partie de cercle fermé. D'une période à une autre, ils pouvaient se voir octroyer outre le fauteuil de maire, celui de premier ou de deuxième adjoint, soit au total deux postes ; aux Bamiléké des groupements Fondonera et de Fombap, un ou les deux postes d'adjoint comme ce fut le cas entre 1967 et 1977.

**Tableau 1** : Distribution ethnique des postes de l'exécutif municipal de Santchou sous le parti unique

Législature communale	Maire ou Administrateur municipal	Adjoints au Maire	Origine ethnique des Adjoints au Maire
1967-1977	Eboule François	-Taguimdjeu Pierre Marie, A1 -Mebongnetsem Hilaire, A2	- Bamiléké (Fombap) - Bamiléké (Fondonera)
1977-1978	Sous-préfet/ Administrateur municipal	- Milat André, A1 - Sonfack Gaston, A2	- Mbo - Bamiléké (Fombap)
1978-1985	Sous-préfet/ Administrateur municipal	- Milat André, A1 - Sonfack Gaston, A2	- Mbo - Bamiléké (Fombap)
1985-1996	Assoua Pierre	-Taguimdjeu Pierre Marie, A1 - Assoua David, A2	- Bamiléké (Fombap) - Mbo

**Source** : Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale des Mbos tenue en séance ordinaire du 22 mai 1978 et Procès verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale de Santchou du 17 avril 1980.

Dans ce contexte de monolithisme où était exclu tout dissentiment, les Bamiléké de Fondonera et de Fombap avaient fini par intérioriser ces arrangements politico-institutionnels, ce qui frisait l'apathie politique. Aussi, se contentaient-ils de cette simple représentativité au sein de

l'institution communale pour consacrer leurs efforts sur les activités économiques. Peter Geschiere a d'ailleurs montré comment « on ne devait certainement pas discuter des problèmes locaux dans les réunions du Parti ». Les responsables locaux de l'UNC étaient choqués par l'idée de détailler les plaintes et les souhaits de la population dans les procès-verbaux devant être soumis aux échelons supérieurs du parti ; ils voulaient éviter tout signe d'opposition ou de « subversion ». Les sujets principaux de ces réunions devaient être la « formation » et l'« information » (Geschiere 1986:84-85). La centralisation bureaucratique et la gestion autoritaire et unitaire des activités politiques manifestent ainsi une aversion totale pour tout espace autonome de vie politique (Diouf 1999:14 ; Abé 1998).

### **Libéralisation politique et émergence d'un espace public local à Santchou**

Depuis le retour au multipartisme en 1990 au Cameroun, les Mbo de Santchou ont conservé ces acquis hérités du parti unique et engrangé d'autres plus-values, en prenant prétexte de la protection constitutionnelle des minorités. Il en a résulté une forte et persistante marginalisation de leurs concurrents bamiléké des groupements Fondonera et Fombap. Pour reprendre cet informateur mbo, M.A. Pascal, fonctionnaire retraité :

La minorité Mbo a toujours été bien traitée ici. Depuis que la mairie a vu le jour à Santchou, celle-ci a toujours été dirigée par un Mbo, excepté la parenthèse des sous-préfets administrateurs municipaux. Résultat, ce sont plutôt nos frères bamiléké qui voudraient une magistrature municipale tournante entre les deux communautés ou le partage des postes de maire et de député. Cependant, la loi des minorités nous protège car, autrement dit, nous ne serions représentés nulle part. C'est cette loi qui a avantagé le député Ndi François. Les Bamiléké voulaient l'évincer puisqu'ils sont dominants au niveau départemental.

L'on note ainsi aujourd'hui un changement de perception chez les Bamiléké. Avant ils s'intéressaient beaucoup plus aux activités économiques et se préoccupaient seulement de leur représentativité et non des postes et positions politiques. Mais depuis le retour au multipartisme, ils veulent plus et cela renforce la solidarité mbo ; car, si on venait à nous écarter ici, on ne se retrouverait nulle part. Il y a cependant des situations qu'on ne peut contrôler éternellement. Chaque situation est réversible. Ce qui serait important dans l'avenir est qu'il y ait des gens qui travaillent pour le développement de l'arrondissement au-delà des clivages ethniques.

### ***De la production accrue du pouvoir politique local mbo***

Depuis la réforme opérée par la loi n° 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, l'exécutif municipal est

désormais élu par le conseil municipal. La mairie de Santchou étant composée de 25 conseillers municipaux, les Mbo ont réussi depuis les premières élections municipales pluralistes de 1996 à s'assurer le contrôle de l'exécutif communal de Santchou, en conservant le poste de maire et mieux encore, en se réservant tout aussi automatiquement un des postes d'adjoint au maire. Aux groupements Fondonera et de Fombap, il est désormais réservé un seul poste, de premier ou de deuxième adjoint.

**Tableau 2 :** Distribution ethnique des postes de l'exécutif municipal de Santchou depuis 1996

Législature communale	Maire ou Administrateur municipal	Adjoints au Maire	Origine ethnique des Adjoints au Maire
1996- 2002	Ndi François	- Milat Jean Bosco, A1 - Wouankeu Tadongueu	- Mbo - Bamiléké (Fondonera)
2002-2007	Etyzock Tymo théé	- Guessack, A1 -Wamba Guillaume, A2	- Bamiléké (Fondonera) - Bamiléké (Fombap)
2007-2012	Youngang Norbert	-Wamba Guillaume, A1 - Emambot Brigitte, A2	- Bamiléké (Fombap) - Mbo

Pour réaliser un tel exploit, les Mbo ont dû s'octroyer une majorité automatique de 13 conseillers sur les 25, contre le gré des Bamiléké de Fondonera et de Fombap, suffisante pour élire l'exécutif communal, avec ou sans consensus, avec ou sans la volonté de ceux-ci. Pourtant, sous le parti unique, bien que le poste de maire fût leur monopole exclusif, les Mbo n'étaient jamais majoritaires au conseil municipal. La preuve en est attestée dans les deux tableaux qui suivent.

**Tableau 3 :** Répartition ethnique des sièges de conseillers municipaux de Santchou entre 1967-1977

Conseillers municipaux Mbo	Conseillers municipaux Bamiléké et autres
Efole Alexandre	Taguimdjeu Pierre Marie
Ewoussa Paul	Mebongnetsem Hilaire
Milat André	Sonfack Gaston
Milat Michel	Fopo Gabriel
Makem Maurice	Tchingui Benoît
Assoua Isidore	Zamgne Augustin
Esselem Prosper	Fomeleu Daniel
	Tchingo Georges
	Azontsop Joseph
	Mbpagong François
	Assatou Africa
	Mbagno Jean
	Melewako Etienne

**Source:** Enquête et Procès verbal de la réunion du conseil municipal des Mbo tenue en séance ordinaire du 4 décembre 1970.

**Tableau 4** : Distribution ethnique des sièges de conseillers municipaux de Santchou pour la législature communale de 1987 à 1996

Conseillers municipaux Mbo	Conseillers municipaux Bamiléké et autres
Assoua Pierre, administrateur municipal	Taguimdjeu Pierre Marie
Assoua David	Sonfack Gaston, chef supérieur Fombap
Eboule François	Mme Nkangot Odette
Esselem Prosper	Mme Etyezock née Nkangot Fride
Elat Denis	Tsolefack Thérèse
Ewang Robert	Azonkeu Martin
Mila André	Mfeumbong Jean
Manga André	Datie Etienne
	Fonze François
	Nguedjou Séraphin
	Zontsop Joseph

Outre, le poste de maire, les Mbo contrôlent deux autres postes politiques importants de l'arrondissement : celui de député et celui de président de la section RDPC Menoua-Sud, créée en 2007 et couvrant le cadre territorial de l'arrondissement de Santchou. Certes, pendant longtemps et cela depuis l'indépendance, le poste de député est resté l'apanage des Mbo ; mais il y a eu rupture en 1988 où ce poste avait glissé entre les mains d'un Bamiléké de Fombap. Aussi à la restauration du multipartisme, ce poste comme bien d'autres fait-il l'objet de nombreuses convoitises de la part des deux communautés ethniques, convoitises avivées par ce précédent, au contraire du poste de maire, monopole exclusif des Mbo.

Il faut signaler qu'en 1997, le poste de député n'avait échappé à Milla Assouté, le chef supérieur des Mbo, qu'à cause de sa position quelque peu marginale sur la liste du RDPC, ce parti n'ayant pu remporter que deux sièges sur les cinq en compétition ; la seule satisfaction pour les Mbo est que le candidat de Santchou était un membre de leur communauté tout comme en 1992 dans les rangs de l'UNDP. Cette préemption mbo des postes politiques locaux de Santchou met en exergue la dimension ethnique, et surtout l'étroite articulation entre sentiment identitaire, contrôle territorial et compétition politique. Elle s'inscrit dans le paradigme « J'étais là avant » esquissé par Jean-François Bayart et Peter Geschiere sur les « problématiques politiques de l'autochtonie » :

Qu'y a-t-il de commun entre les îles Fidji et le Kosovo, la région des Grands Lacs en Afrique et le Caucase, la province indonésienne d'Aceh et la Corse, Jérusalem et Bruxelles, le Vlaams Blok de la Flandre belge et la Ligue du Nord italienne, le général ivoirien Robert Guéï et le tribun français Jean-Marie Le Pen ? Le recours à l'idée d'autochtonie et à l'argument d'antériorité de peuplement pour instituer et légitimer des

droits politiques spécifiques à l'avantage de ceux qui se disent indigènes. Et pour exclure ceux que l'on étiquette comme allogènes, la parole de ces derniers important peu en l'occurrence. Les conflits – politiques, agraires, commerciaux, voire religieux ou culturels – s'énoncent alors non plus sur le mode du « ôte-toi de là que je m'y mette », comme dans les colonisations de peuplement classiques, mais sur celui du « ôte-toi de là que je m'y remette ».

« J'étais là avant ! ». Ce cri qui résonne dans les cours de récréation et provoque les bousculades de gamins est érigé en idéologie, travaux d'érudition ou prétendus tels à l'appui... » (Geschier et Bayart 2001:76).

Le monopole politique local mbo a ainsi valeur exemplaire tant il est vrai que la dimension politico-ethnique se niche au cœur des tensions qui secouent l'Afrique contemporaine. Ces tensions exacerbées depuis les années 1990 n'ont pas surgi du néant. Elles s'enracinent au contraire dans le substrat des sociétés. Loin d'être un phénomène isolé et conjoncturel, elles s'inscrivent dans la durée avec toute la force des faits de structure. La compréhension de ces événements s'éclaire à la lumière du passé : la mise en perspective de l'actualité donne accès au sens, dans une dialectique générale, celle de la confrontation autochtone/allochtone. Elle pose les questions fondamentales du droit au sol, non pas d'un individu particulier, mais d'un groupe. Plusieurs décennies de cohabitation, la trop forte proximité géographique et de nombreux intermariages entre Mbo et Bamiléké n'ont pas effacé le clivage entre les héritiers des premiers occupants dont les chefs coutumiers revendiquent les droits sur le sol, et les « étrangers » issus de la migration. L'identification de l'étranger s'effectue ainsi sur un double registre, celui de l'appartenance ethnique, celui de l'origine géographique (Pourtier 1998:139). Mais, ajoutent Jean-François Bayart, Peter Geschier et Francis Nyamnjoh, le moment politique où survient cette affirmation de l'autochtonie reste aussi sans conteste celui de la démocratisation des régimes autoritaires et des stratégies de restauration autoritaire, « deux processus quasi concomitants dans les années 1990, qu'il convient pourtant de ne pas confondre ». De ce point de vue, soutiennent ces auteurs,

C'est la réhabilitation des élections comme procédure réelle de dévolution d'un pouvoir effectif qui a nourri le mythe de l'autochtonie en rendant cruciales des questions comme « Qui peut voter où ? », et plus encore « Qui peut se porter candidat ? Et où ? ». C'est bien cette articulation entre la démocratisation et les mobilisations auxquelles elle donne lieu, d'une part, et, de l'autre, la problématique de l'autochtonie qui confère à la fois à l'idée démocratique et à la restauration autoritaire leur légitimité. Ainsi, la stigmatisation de l'allogène a été, et demeure, le grand instrument de reconquête de l'opinion par les détenteurs du pouvoir autoritaire. Bien

sûr, il apporte aux « autochtones » des gains immédiats d'ordre politique, économique ou symbolique de nature à étendre ou reconstituer la base sociale des institutions en place, qu'ébranlaient la contestation et l'ajustement.

Le fond du problème tient justement au soutien actif que le président Biya apporte aux mouvements d'autochtonie. Comme d'autres de ses congénères en mal de restauration, celui-ci s'est livré à un emploi habile de cette notion pour diviser l'opposition, au prix d'un renversement drastique de la politique d'« intégration nationale » conduite par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo de 1958 à 1982 (Bayar, Geschiere et Nyamnjoh 2001:182-186).

Cependant, contrairement à la période du parti unique, la situation créée par la libéralisation politique a offert aux Bamiléké lésés, un contexte pour discuter dorénavant de l'allocation des postes politiques de Santchou, ce qui leur permet de manifester ainsi leur citoyenneté. La libéralisation politique se singularise ainsi « par la constitution d'un espace public alimenté par des représentations non révérencielles du pouvoir » (Sindjoun 1998:58), avec à la clé, la libération de la parole et la libéralisation du champ médiatique (Abé 1998 ; Bahi 2003:1).

### ***Marginalisation, contestation bamiléké et émergence d'une sphère de délibération***

L'espace public est une traduction en termes de rôles, de la dimension éthique de l'État : une zone d'obligations, de droits, d'attentes dont les référents résident dans les normes et symboles d'une communauté abstraite transcendant les clivages et les intérêts. L'espace public est la scène de la citoyenneté. Espace de personne et de tout le monde, il est exclusif d'une dichotomie individu-citoyen, intérêts privés-intérêts publics, société civile-État. Il suppose lui aussi un troisième terme : une médiation par le canal d'associations volontaires articulant la défense des intérêts privés, les conflits, aux normes et symboles de l'espace public. Ce troisième terme correspond à ce que Gramsci, se référant à Hegel, appelait la « trame privée de l'État ». Ainsi envisagé, « l'espace public » apparaît comme le moteur et le contrepoids de l'appareil étatique dans le domaine des échanges et du travail, interventions qui empruntent notamment la forme d'un secteur économique « public » (Camau 1987:70). Selon Dominique Wolton, il est « un espace symbolique où s'opposent et se répondent les discours, la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels, composant une société » (Wolton 1997:379). Il s'agit en réalité d'un lieu de médiation entre la société civile et les pouvoirs publics. Pour qu'il puisse donc avoir un espace public, il doit exister au préalable des espaces de



débat dans lesquels les questions deviennent perceptibles pour l'ensemble de la communauté, c'est-à-dire qu'il y ait une publicité sur les problèmes (Bleil 2003). De l'avis de Louis Quéré, il s'agit d'une scène publique, scène d'apparition sur laquelle deviennent visibles au public des acteurs et leurs actions ainsi que des événements et des problèmes sociaux (Quéré 1992:77). En un mot, avec le concept d'espace public, c'est la légitimité des mots qui s'impose contre celle des coups, des avant-gardes et des sujets de l'histoire.

À Santchou, les indices de l'émergence des citoyens originaires et l'aménagement d'un espace pour la politique locale sont décelables dans plusieurs manifestations ; les plus importantes sont constituées des lettres de dénonciation et de protestation dans lesquelles les Bamiléké de Fondonera et de Fombap formulent de demandes de partage de postes politiques locaux. Cette pétition du 29 avril 2007 initiée à la veille du double scrutin législatif et municipal par les militantes et militants RDPC des groupements Fombap et Fondonera de la Section Menoua Sud, et portée à l'attention de Secrétaire Général du Comité Central du Parti RDPC avec pour objet : « perturbation du processus électoral du fait des camarades du Groupement San Nzo et obstacles à la représentativité équitable de toutes les composantes sociologiques de l'arrondissement de Santchou » est révélatrice de ce ressentiment. Dans cette lettre, ces militants font valoir les difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés dans le processus de désignation des candidats du RDPC aux prochaines consultations électorales dans la section Menoua-Sud (correspondant à l'arrondissement de Santchou). Pour ces pétitionnaires, ces difficultés, qui sont de nature à paralyser le processus électoral non seulement au sein de l'arrondissement de Santchou mais aussi au sein du département de la Menoua, sont imputables aux camarades du groupement Sanzo qui s'opposent à la recherche d'une plate-forme consensuelle de distribution des postes électifs et qui entendent plutôt s'en accaparer entièrement au mépris des militants des deux autres groupements (Fombap et Fondonera) dudit arrondissement :

En effet, les 28 et 29 avril 2007, dans la ville de Santchou, nous avons tenu dans l'esprit de la démocratie apaisée, des séances de travail (fiches de présence en annexe) au cours desquelles tous les efforts d'harmonisation des points de vue déployés par les militants des groupements Fombap et Fondonera n'ont abouti que sur le refus qui leur a été opposé par les camarades du groupement San Nzo qui voudraient continuer à monopoliser, comme depuis 46 ans d'indépendance, les principaux postes en jeu à savoir ceux de député et de maire, auxquels s'ajoute celui de président de la Section.

Or, lors des élections des membres de la Section Menoua sud le 15 avril dernier, les camarades Fondonera et Fombap avaient déjà cédé le poste de président de la Section à un camarade du groupement San Nzo en prévision de leur propre accès aux postes de député et de maire.

L'esprit de conciliation, de représentation équitable des composantes de la Section qui prévaut dans les rangs des camarades Fondonera et Fombap a justifié qu'ils s'en tiennent à des intentions raisonnables et acceptables par tous. C'est ainsi que :

**Fondonera** qui n'a jamais occupé ni le poste de maire, ni celui de député, ni même celui de ministre, tant à l'époque du district créé en 1960, que depuis l'érection en 1979 dudit district en arrondissement, sollicite le poste de député à l'Assemblée nationale. En dépit de son score spectaculaire en faveur du RDPC lors des élections présidentielles d'octobre 2004 et qui demeure l'exemple de ralliement massif cité par tous dans la Menoua, Fondonera dont le poids électoral est par ailleurs majeur, se heurte encore aujourd'hui en 2007 aux vellétés de confiscation de tous les postes électifs par les camarades San Nzo. De même Fondonera, qui a vu la proportion de ses conseillers municipaux être mise en retrait, en appelle à une répartition équitable des postes de conseillers municipaux qui éviterait d'octroyer *ab initio* la majorité absolue de 13/25 conseillers au groupement San Nzo dont le poids démographique réel demeure inférieur.

**Fombap**, à son tour, qui n'a jamais occupé le poste de maire à Santchou, dont un ressortissant n'a exercé qu'un mandat parlementaire écourté (1988-1992) et qui ne compte qu'un nombre de conseillers municipaux réduit à deux sur l'ensemble des 25 de la commune de Santchou, souhaiterait que son quota de conseillers municipaux soit revu et corrigé pour rattraper le ratio antérieur qui prévoyait : Fondonera 8 ; San Nzo 8 ; Fombap, 6 et Centre urbain de Santchou 3 conseillers municipaux.

Pour les signataires de la pétition, le prétexte de protection des minorités, « du reste abusivement mis en avant par les camarades du groupement San Nzo composé majoritairement des populations mbo », est inadmissible comme motif à la base de la concentration de tous les postes entre les mains des camarades du seul groupement San Nzo. Il s'ensuit une lésion, une marginalisation des Fombap et des Fondonera dans la direction des affaires de leur circonscription, ce qui crée des sentiments de frustration ou de désenchantement qui, à des moments aussi sensibles que ceux du double scrutin imminent, pourraient être sources de débordement au nom de la dénonciation de l'arbitraire et de l'appel à l'alternance, à l'équité, à la justice sociale et à la vraie démocratie :

Si grâce à l'intervention du Ministre d'État, Jean Nkuete, personnalité-ressource, le principe du partage des postes a été adopté lors des élections des membres du bureau de la Section RDPC Menoua Sud qui est revenue au camarade Guy Effen du groupement San Nzo, la part des responsabilités attendue par Fombap et Fondonera tarde à être acceptée par certains San Nzo.

Les efforts d'éclairage et de régulation fournis par une élite San Nzo, le professeur Maurice Nkam, Directeur Général du CHU à Yaoundé, personnalité-ressource, n'ont pas été suivis par des ressortissants de son groupement à cause sans doute des intérêts individuels des participants.

À titre d'illustration, le camarade Guy Efon, auquel a été concédée de manière consensuelle la présidence de la Section RDPC, convoite encore le poste de maire qu'entend conserver Monsieur Etyzock Timothée, tous deux originaires du groupement San Nzo.

Le camarade François Ndi, qui après avoir effectué un passage sans relief à la tête de la mairie (1996-2002) et exercé un mandat parlementaire (2002-2007) contre-productif pour les populations de la circonscription, tient, à tout prix, à briguer un nouveau mandat de député.

Il est à craindre que cette lutte de positionnement individuel des camarades San Nzo, avec le blocage de la plate-forme consensuelle recherchée par tous, ne marque le reniement du grand parti RDPC de la part des camarades San Nzo et leur sympathie à peine voilée vis-à-vis du parti balbutiant de leur chef supérieur Milla Assoute...

Devant ces querelles ayant bloqué irrémédiablement le processus de la plateforme d'entente au sein la section Menoua-Sud, les protestataires, solliciteront dans un esprit de justice sociale et de camaraderie au sein du RDPC, que la répartition des postes au sein de l'arrondissement de Santchou s'effectue ainsi qu'il suit conformément « aux promesses du Ministre d'État Jean Kuete et de M. Paul Amadou lors de la rencontre du 15 avril dernier à Santchou en présence des autorités administratives du département de la Menoua :

- Fondonera : député ;
- Sanzo : maire, mais plus jamais Maire, député et président de section à la fois ;
- Fombap : augmentation du nombre de conseillers municipaux, avec la possibilité d'accéder aussi à l'une des trois fonctions sus-mentionnées...

Cette lettre dont ampliation est faite à différentes autorités jusqu'au directeur du cabinet civil de la présidence de la République, se termine par le «souhait, somme toute naturel » que « l'alternance aux différents postes électifs de responsabilité soit la règle, comme partout ailleurs, afin que le respect des minorités dans le cas d'espèce n'aboutisse plutôt à la marginalisation flagrante et persistante de la majorité ». Elle restera vaine puisque, une fois de plus, échappera aux Fondonera au profit des Mbo, le poste député tandis que de leurs côtés, les Fombap ne verront nullement augmenter leur nombre de conseillers municipaux lors de ce double scrutin législatif et municipal remporté par le RDPC. Déçus et conscients

que la majorité automatique de 13 conseillers municipaux garantirait aux Mbo le fauteuil de maire, ceux-ci vont vouloir s'assurer le bénéfice de ce poste lors du vote de l'exécutif municipal, en appelant à l'intercession en leur faveur du président du RDPC, M. Paul Biya, chef de l'État et président de la République. C'est la substance de cette lettre signée de huit conseillers municipaux, un chef de village et deux présidents de sous-sections RDPC et une élite, en date du 25 juillet 2007 avec pour objet « Plaidoyer pour une organisation judicieuse de l'élection du maire de la Commune de Santchou » :

Excellence,

Nous avons le respectueux honneur de porter à votre connaissance que l'élection du maire de la Commune de Santchou est attendue le mardi 31 juillet 2007 comme étant un moment essentiel de partage du pouvoir entre les trois groupements de l'arrondissement de Santchou à savoir Fondonera, Fombap et Santchou.

La répartition équitable des trois principaux postes électifs de président de la Section RDPC, Député et Maire a été retenue au centre des multiples démarches depuis avril 2007. Cela a impliqué outre les représentants de trois groupements, les autorités administratives (pour le maintien de l'ordre) et les Délégations du Comité central alors chargées en avril et mai 2007 du renouvellement des bureaux des organes de base ou des consultations préliminaires pour les investitures des candidats RDPC au double scrutin de juillet.

Ainsi, la présidence de la Section a été attribuée au groupement Sanzo (Camarade EFON Guy), le poste de député a profité au même groupement Sanzo (Honorable Ndi François).

Le poste de maire qui reste à pourvoir et qui devait revenir à l'un des deux groupements essentiellement bamiléké à savoir Fondonera et Fombap, ferait encore l'objet d'une convoitise des camarades Mbo du groupement Sanzo, d'après les informations reçues.

C'est pourquoi recours est fait par la présente à la sagesse de votre Excellence afin que la hiérarchie du Parti puisse orienter adroitement la désignation parmi les 25 conseillers municipaux du RDPC, du candidat devant être élu Maire.

Pour les requérants, cette intervention sollicitée du président national du RDPC paraît nécessaire. Car, contre toute attente, la liste des 25 conseillers municipaux RDPC comprend 13 Mbos du groupement Sanzo soit la majorité absolue et rien que neuf Fondonera, deux Fombap et un du Centre urbain. « Cette affectation arbitraire et déraisonnable des quotas, tranche avec les listes des partis d'opposition (SDF et RMDC) qui comportaient un nombre égal de candidats Sanzo (10) et Fondonera (10). Puisque « l'erreur ne fait pas le droit », ainsi que le dit l'adage, il est à craindre diront-ils, que l'élection du maire ne soit exposée aux ravages de

la majorité automatique, « arme aveuglante aujourd'hui aux mains des camarades Sanzo qui les inclineraient à fouler aux pieds le consensus qui avait été adopté en avril 2007 en présence du ministre d'État Jean Kuete et de M. Amadou Paul ». Consensus reposant sur le partage du pouvoir RDPC au sein de l'arrondissement et visant à faire régner la discipline et la camaraderie au sein du parti, en l'occurrence, dans la Section Menoua-Sud.

Bien plus, l'avènement d'un maire élu parmi les conseillers municipaux originaires des groupements bamiléké de Fondonera et Fombap revêt un triple enjeu à en croire les signataires de cette lettre ; d'abord, il récompensera la contribution déterminante des populations de deux groupements à la victoire du RDPC aux élections couplées du 22 juillet : dans tous les bureaux de vote Fondonera et Fombap pour les municipales, le RDPC est sorti victorieux avec un score louable, soutiendront-ils. En revanche, dans certains bureaux au sein du groupement Sanzo, les populations Mbo ont préféré au RDPC le parti de leur chef supérieur Milla Assoute (RDMC) qui leur aurait demandé de lui rester loyales en votant pour ce parti d'opposition naissant : cas des bureaux de vote de Ngwatta et foyer Ntakong. Ensuite, l'avènement d'un maire élu parmi les conseillers municipaux originaires des groupements principalement bamiléké (Fondonera ou Fombap) contribuera à redresser un tort de l'histoire politique de la circonscription. Car le groupement Fondonera dont le poids démographique est prépondérant depuis la création du district en 1960 et l'arrondissement en 1979, n'a jamais exercé les fonctions de maire ni celles de député, ni de hautes fonctions gouvernementales ou administratives. De même, si un Fombap a exercé un mandat parlementaire écourté (1988-1992), la fonction de maire n'est jamais revenue au groupement Fombap. Enfin, l'élection d'un maire Fondonera ou Fombap préservera l'intérêt supérieur du grand parti national, le RDPC et celui de l'État. « Des voix se sont d'ailleurs élevées parmi les populations et élites Mbo pour décrier la mauvaise tentation de certains de leurs frères dudit groupement Sanzo à l'accaparement de tous les postes politiques au sein de l'arrondissement . L'écrasement de la majorité par la minorité étant désormais inadmissible et susceptible de créer des débordements à Santchou ». Par ailleurs, l'élection souhaitée garantira la saine application du principe de la participation de tous à la direction des affaires publiques à Santchou et permettra de savoir que les groupements Fondonera et Fombap ne sont pas victimes d'une politique d'exclusion et de discrimination.

Excellence,

Après la victoire récente emportée à la satisfaction générale par le grand parti national RDPC, lors du double scrutin, tous les yeux dans l'arrondissement de Santchou, dans le Département de la Menoua, dans la province de l'Ouest se dirigent vers la Hiérarchie pour voir votre Excellence user de sa sagesse afin que l'élection du Maire de Santchou soit une solution judicieuse aux problèmes actuels liés à la confiscation des postes par le groupement Sanzo et à la marginalisation des groupements Fondonera et Fombap, auxquels le poste de maire devrait enfin revenir, pour la première fois.

Le candidat commun aux groupements Fondonera, Fombap et au Centre urbain de Santchou pour l'élection au poste de Maire de la Commune de Santchou est Monsieur Nguetsop Joseph. Quoique sa candidature n'ait pas été retenue pour la députation, le charisme de cet homme a été déterminant pour la victoire éclatante du RDPC dans ces localités, tant pour les municipales auxquelles il a été présenté que pour les législatives où il a pu amener les populations et les siens à rester fidèles au RDPC et à voter massivement comme le révèlent les résultats obtenus.

La bienveillante attention du Sommet a déjà été attirée sur la nécessité du partage du pouvoir et de la discipline au sein du parti (Section Menoua-Sud) ainsi que sur la préservation de l'intérêt supérieur au moyen de la gouvernance démocratique dans la circonscription de Santchou. Cf. Rapport Douaka Henri de la commission communale de renouvellement des bureaux des organes- avril 2007 ; rapport Claude Mbafo de la commission communale de consultation – Mai 2007 ; différentes allocutions prononcées en juillet 2007 lors de la visite dans la Menoua (Santchou et Dschang) de Mr le Secrétaire général du Comité central, dont l'intervention du président de la Section hôte : tous recommandent qu'une commission ad hoc soit dépêchée à Santchou pour aplanir ses divergences autour du partage judicieux du pouvoir et reconstituer le sommier politique.

Cette lettre ne recevra pas l'assentiment de son destinataire ; et pour cause, depuis le retour au multipartisme au Cameroun, de plus en plus le RDPC laisse la démocratie se manifester largement au sein du conseil municipal lors de l'élection de l'exécutif communal. La recherche d'un candidat consensuel reste certes l'objectif, mais dans le cas contraire, chaque conseiller fait son choix en toute intime conviction.

Même les notabilités coutumières se mêlent à l'intrigue ; cela est attesté par cette lettre des chefs supérieurs de Fondonera et de Fombap du 17 mars 2007, adressée à Monsieur le Ministre d'État chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, avec pour objet en marge, « Dénonciation de la répartition arbitraire des sièges au conseil municipal de la commune rurale de Santchou ».

Excellence monsieur le Ministre d'État,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité, porter à votre connaissance les faits-ci après :

Depuis 1992, date à laquelle notre pays a connu les premières élections multiples jusqu'à ce jour, le groupement Sanzo s'est arrogé arbitrairement et par force 13 (treize) conseillers municipaux sur un total de 25 (vingt cinq) au conseil municipal de la commune rurale de Santchou, bénéficiant ainsi de la position dominante de son chef supérieur Milla Assouté, alors membre du comité central du RDPC.

La répartition normale des sièges au conseil municipal est fonction de la population de chaque groupement. Or, n'étant pas en possession des chiffres des derniers recensements de la population, nous nous référons à ceux disponibles à la création de notre unité administrative pour comprendre que cette répartition est très arbitraire.

Tenez, à la création du district des Mbô en 1960, le groupement Fondonera avait une population de 2786 habitants contre 2730 pour Sanzo.

Par décret n° 79-469 du 14 novembre 1979, le Président de la République a érigé le district des Mbô en arrondissement de Santchou en y rattachant en plus des groupements Fondonera et Sanzo, le groupement Fombap avec une population de 1415 habitants. Ainsi, il devient difficile de comprendre comment le groupement Sanzo dont la population (2730 habitants) ne représentant même pas la moitié de la population totale de l'arrondissement (6931 habitants), peut avoir 13 conseillers municipaux sur 25 alors que Fondonera en a 08/25, Fombap 02/25 et le Centre urbain 02/25.

Cette majorité absolue qui ne s'appuie d'ailleurs sur aucune base démographique ne laisse aucune chance aux autres groupements d'accéder à l'exécutif municipal. Ce qui crée des frustrations et peut être à l'origine des troubles sociaux.

En considération de ce qui précède, nous vous saurons gré Excellence de bien vouloir faire appliquer les textes en la matière. Compte tenu des prochaines échéances électorales, nous vous prions d'examiner avec le maximum de bienveillance et de célérité notre requête pour un développement harmonieux de notre arrondissement.

Sous un autre registre, dans un rapport rédigé à l'attention du préfet du département de la Menoua en date du 05 juillet 2002, aux lendemains du double scrutin législatif et municipal remporté à Santchou par le RDPC, avec pour objet la « désignation des Maires et Adjoints », le sous-préfet de Santchou emboîtait déjà le pas aux Bamiléké de Fondonera et de Fombap pour rappeler que durant la législature communale de 1996-2002, le groupement Santchou avait bénéficié du poste de maire et celui de premier adjoint, le groupement Fondonera, la place de deuxième adjoint et le groupement Fombap sans poste ; que, compte tenu des résultats

obtenus par les uns et les autres pendant le scrutin de 2002, il y avait tout lieu de penser que la configuration ethno-sociologique de la municipalité de Santchou était appelée à évoluer. Selon l'autorité administrative, le principal argument avancé pour justifier l'attribution des divers postes électifs à Santchou est la fidélité au RDPC, illustrée par les résultats électoraux. À ce jeu les Mbo se taillent toujours la part de lion puisque de manière générale, ils donnent la majorité de leurs voix au parti au pouvoir. Les deux autres groupements traditionnellement acquis à l'opposition, se contentent alors du reste, quand il y en a... Mais remarquera le sous-préfet, depuis la victoire d'un Mbo à la députation, des voix s'élèvent notamment au niveau des Fondonera, pour récuser le fait que la mairie soit également occupée par un Mbo, au motif qu'un seul groupement ne saurait embrigader tous les postes électifs de l'arrondissement.

### **Conclusion**

Le monopole de la scène politique locale de Santchou par les Mbo tire son origine dans la politique de construction nationale initiée sous le parti unique. Celle-ci, bien qu'elle soit moins réceptive à la question des minorités, cela en termes de recrutements et de promotion dans les hautes sphères politico-administratives, réservait au plan local à certaines minorités, des positions fortes de pouvoir comme maires sous le parti unique. Dans le cas des Mbo, cette garantie statutaire d'accès aux postes politiques locaux eut pour conséquence de marginaliser les Bamiléké de Fondonera et de Fombap, autres composantes de cet arrondissement. Et dans un contexte où tout dissentiment était interdit, ces derniers avaient fini par sombrer dans l'apathie politique. La libéralisation politique des années 1990 va susciter à Santchou un double mouvement : d'une part, elle va renforcer la position politique locale des Mbo, lesquels, vont accaparer tous les postes politiques clés de cette unité administrative (maire, député, présidence de la section du parti au pouvoir, etc.), synonyme de forte et persistante marginalisation des Bamiléké. Devant cette préemption mbo des postes politiques, et contrairement à la période du parti unique, elle va d'autre part, favoriser l'émergence d'une communauté ethnique bamiléké consciente de ses intérêts et prête à les défendre, mobilisant élites urbaines et de terroir, chefs traditionnels, notabilités, etc. Car en effet, de notoriété établie, les chefferies traditionnelles sont porteuses d'identités à côté de la citoyenneté nationale. Dans le monde bamiléké, cette prégnance des chefferies est encore plus forte et il paraît inconcevable aux yeux d'un Bamiléké, même exilé en ville de ne pas dépendre d'une chefferie. C'est pourquoi, même urbanisé, il participe à la vie de sa chefferie avec ce que cela suppose de



présence physique aux associations et dépenses financières ; sa réussite sociale n'étant complète que si elle se solde par la détention d'un titre vénal, dans l'une des sociétés des notables. Il contribue ce faisant aux opérations de développement de sa région dont il a fréquemment l'initiative au gré des voyages et d'échanges incessants, tout en y diffusant de nouvelles façons de manger, d'habiter et de se vêtir (Bayart 1989:31 ; Barbier 1979:149 ; Miaffo et Warnier 1993:47 ; Kayo 2002:72). Nous avons vu également à la suite de Jean-Pierre Warnier qu'après les troubles des années d'indépendance, la chefferie bamiléké a été « réinventée » par les « néo-notables », entendus, les « migrants enrichis ». La présence et la visibilité au village de ces néo-notables est considérable par l'appropriation foncière, l'investissement immobilier, les actes d'évergétisme, l'apport financier aux deuils, aux cérémonies du palais, aux multiples manifestations de la vie publique, etc. Leur présence locale a incontestablement des effets multiplicateurs sur les métiers du bâtiment, le commerce, les transports. Dans la gestion quotidienne des affaires du village, les chefs s'appuient de plus en plus sur eux, qu'on appelle « les élites » (Warnier 1993:220-221 ; Bayart 1989:216-217 ; Champaud 1983:206-207). Ainsi, les émigrés les plus en vue, ceux qui ont le mieux réussi à l'extérieur reviennent souvent dans leur village d'origine, fréquentent assidûment le chef, lequel, écoute leurs avis pour ce qui a trait aux relations avec les pouvoirs publics.

Donc, contrairement aux autres ethnies qui connaissent depuis la scolarisation et la formation de ses élites une tension entre celles-ci et les autorités traditionnelles, en pays bamiléké après la guerre des années d'indépendance, on constate une collaboration étroite et particulièrement efficace puisque les chefs ont retrouvé un souffle à l'étonnement de l'administration territoriale qui croyait à leur extinction progressive. Tous ces ressortissants qui constituent des multiples groupes dispersés dans tout le sud du Cameroun, sont autant des groupes de pression au service des intérêts de leurs chefferies d'origine qui n'hésitent pas à intervenir auprès des services publics lorsqu'il le faut. Lobbies à caractère ethnique indéniabile, ils actualisent les chefferies dans un nouveau champ économique et politique. Dès lors, le chef s'appuyant de plus en plus sur eux, apparaît comme « le président toujours vénéré d'une association d'intérêt local, composée principalement par des émigrés qui, dans les affaires économiques ou dans les hautes sphères de l'appareil de l'État ont su faire preuve de leur compétence individuelle tout en maintenant une relation positive avec leur chefferie d'origine » (Barbier 1984:27-28). C'est pourquoi l'espace public en pays bamiléké, pour autant que l'on

puisse le repérer, se loge au cœur des allégeances communautaires, c'est-à-dire de chefferies. Cette sphère publique se rapproche de la sphère bourgeoise décrite par Habermas, mais s'en distingue par le fait que ces élites et notabilités agissent dans l'intérêt de toute la population. Cette étude souligne à la suite d'Habermas et bien d'autres auteurs comme Cottureau qu'il faut parler d'espaces publics, donc au pluriel, et non d'un seul espace public pour mettre en contexte la dynamique interne des cultures populaires productrices de sphères publiques sub-culturelles ou des lieux d'émergence d'une démocratie délibérative.

Mais instaurer la liberté d'opinion, la liberté de presse, la publicité des décisions politiques ne suffisent pas à créer un espace public, comme le dit si bien Dominique Wolton, « l'espace public ne se décrète pas » (Wolton 2000:222). Cette remarque nous amène à faire quelques précisions : premièrement, au sens habermassien, l'espace public est cette sphère intermédiaire qui s'est constituée au moment des Lumières, entre l'État et la société civile dans laquelle, par la discussion, se forme une opinion publique (Habermas 1997:38-40). Le cas de Santchou ressemble à cette construction, d'une opinion publique par la discussion et la confrontation des idées dans l'argumentation. Deuxièmement, l'espace public moderne est un espace symbolique, caractérisé par l'asymétrie, l'éclatement voire le morcellement, l'inégalité de participation selon les classes et les groupes sociaux, la tendance à une certaine interpénétration avec la vie professionnelle ainsi qu'avec la vie privée à tel point qu'il convient plutôt parler d'espaces publics. Dans cet espace symbolique, les discours contradictoires des différents acteurs sociaux, religieux, économiques, culturels et politiques, composant une société sur un fond de valeurs communes historiquement constituées, s'opposent et se répondent, explique Dominique Wolton. L'espace public, lien politique entre les citoyens anonymes, est au cœur du fonctionnement des sociétés démocratiques et symbolise la réalité d'une démocratie en action. Cette idée de construction par l'intermédiaire des informations et des valeurs, puis des leurs discussions, suppose aussi que les individus soient relativement autonomes à l'égard des partis politiques pour se faire leur propre opinion (Wolton 2000:223). L'espace public doit être à égale distance du politique et de l'économique et ne doit pas être inféodé au pouvoir, selon Habermas. Sur ce plan, tous les protagonistes bamiléké de la sphère de délibération de Santchou sont apparentés politiquement au parti au pouvoir, le RDPC. Et l'essentiel de l'agir communicationnel se noue au sein dudit parti attesté par de nombreuses pétitions adressées à différentes instances hiérarchiques. Mais pouvait-il en être autrement ?

## Notes

1. À la création du district des Mbo en 1960, cette unité administrative ne regroupait que Fondonera et Sanzo. Fombap était plutôt rattaché à l'arrondissement bamiléké de Fokoué. Ses populations revendiquent leur rattachement au district des Mbo, soulignant de passage leur cohabitation pacifique avec les Mbo et l'occupation des terres avoisinantes de Sanzo depuis la colonisation. Ce sera chose faite en 1979 lors de l'érection du district des Mbo en arrondissement de Santchou.
2. Par exemple, à la présidentielle de 1997, le nombre d'inscrits dans le groupement Sanzo était 7288 contre 2086 et 881 pour Fondonera et Fombap. Source : Rapport de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 à Santchou du sous-préfet de Santchou, p2 ; Archives de la sous-préfecture de Santchou. C'est grâce à cette parité démographique favorable entre autres facteurs, que depuis le retour au multipartisme, les Mbo se sont arrogés de l'essentiel des postes politiques locaux de Santchou. Cette ressource électorale ne laisse nullement indifférente les partis politiques dans leur assimilation structurelle des groupes ethniques, mus ainsi par leurs stratégies électoralistes, notamment le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais), parti au pouvoir, auquel sont apparentés les Mbo.
3. Les gardes-civiques sont les unités de milices bamiléké d'autodéfense recrutées parmi la population locale en 1960 par le gouvernement Ahidjo pour lutter contre les maquisards et assurer certaines tâches de pacification.
4. Source : Procès-verbal du Séminaire de Développement du District des Mbos tenu à Santchou les 22 et 23 décembre 1972 tenant lieu d'Assemblée générale constitutive du Comité de développement du District des Mbos, Archives de la commune de Santchou, p. 10.
5. Ibid: 7 et 10.
6. Ibid: 10-11.
7. Procès-verbal du Séminaire de Développement du District des Mbos tenu à Santchou les 22 et 23 décembre 1972; op. cit. pp. 7-10.
8. *Enamarques*: diplômés de l'Enam (École nationale d'administration et de magistrature).
9. Cette conception de l'unité nationale était aussi sous-tendue sous le règne du président Ahidjo par une politique de discrimination en faveur de sa région natale du Nord-Cameroun, dite avec raison «sous-scolarisée » afin de désamorcer les déséquilibres initiaux entre le Nord et le Sud. En vérité, Ahidjo voulut aller le plus vite possible. Il comprit qu'il faudrait recourir à des artifices pour obtenir les résultats rapides. Il n'hésita pas à tricher. Il savait bien qu'originaire de la région la plus attardée tant sur le plan économique que sur celui de l'instruction, il serait accusé de favoriser son fief. Il assumait l'opprobre, écrit le journaliste Philippe Gaillard (1994:19). Cette discrimination se manifestait par des traitements différenciés des citoyens camerounais

en matière de recrutement aux emplois de la fonction publique, de la police, de l'armée. Concrètement, une différence tranchée était observée entre les candidats des « départements sous-scolarisés » et ceux des autres départements. Les premiers cités étaient recrutés dans la liste « A » avec des diplômes d'un niveau inférieur à ceux des autres candidats postulant pour le même emploi. Au niveau de l'enseignement, les épreuves d'évaluation différaient en même temps que la période d'examen (Y. Monga 2000:725 ; Léopold Donfack Sokeng 2001:77 et ss ; Philippe Gaillard 1994:19-20 ; Valentin Ndi Mbarga 1993:18).

10. Ce mécanisme devient toutefois un vœu pieux, à considérer aujourd'hui l'hégémonie politico-administrative des Bété, conglomérat ethnique auquel appartient le président Biya. Par ailleurs, les pratiques néopatrimoniales poussent de plus en plus ceux qui font partie du bloc au pouvoir, dans les ministères, les entreprises publiques et parapubliques et même dans les universités, à donner une préférence quasi-exclusive aux ressortissants de leurs régions dans les recrutements. De nombreux Camerounais sont frappés d'exclusion non pas en raison de leur manque de compétences, mais parce qu'ils sont mal nés, du fait de leurs origines ethniques. D'où la nécessité d'une Haute autorité de la fonction publique dans notre pays qui veillera qu'aucun groupe ethnique ne domine sur les autres dans nos institutions; que les procédures de recrutements soient plus transparentes depuis leur ouverture; que des prétextes fallacieux très souvent exhibés par certains ne servent d'alibi pour assouvir leur instinct népotiste et « tribaliste ». La stabilité à long terme de notre pays en dépend.

## Références

- Abé, Claude, 2006, « Espace public et recompositions de la pratique politique au Cameroun », *Polis/RCSP/CPSR*, Vol. 13, numéros 1-2, pp.29-56.
- Abé, Claude, 2004-2005, « Multiculturalisme, cosmopolitisme et intégration en milieu urbain : les défis de la citoyenneté de type républicain à Douala et Yaoundé », *Polis*, Vol 12, pp. 43-73, n° spécial.
- Bahi, Aghi, 2003, « La 'Sorbonne' d'Abidjan : rêve de démocratie ou naissance d'un espace public ? », *Revue africaine de sociologie. African Sociological Review*, vol 7, n° 1, pp.1-17.
- Barbier, Jean-Claude, 1984, « La périphérie active dans la chefferie traditionnelle bamiléké », *Espace et pouvoir dans les sociétés multiculturelles*, Bordeaux, AFA Aquitaine.
- Barbier, 1979, « Opérations de développement et histoire des populations: cas de l'opération Yabassi-Bafang », *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines*, vol XVI, n<sup>os</sup>. 1 et 2.

- Bayart, Jean-François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart, Jean-François, 1985, *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2<sup>e</sup> édition.
- Bayart, Jean-François et Geschiere, Peter, sous la responsabilité de, 2001, « 'J'étais là avant'. Problématiques politiques de l'autochtonie », *Critique internationale*, n° 10, pp. 126-128.
- Bayart, Jean-François, Geschiere, Peter et Nyamnjoh, Francis, 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* n° 10, pp.77-194.
- Benga, Ndiouga Adrien, 2001, « Entre Jérusalem et Babylone : jeunes et espace public à Dakar », *Autrepart*, n° 18, pp.169-178.
- Blanchy, Sophie, 1999, « Les mahorais et leur terre : autochtonie, identité et politique », *Droits et cultures*, n° 37, pp. 165-183.
- Bleil, Susanna, 2003, « Tensions entre le communautaire et le public : l'expérience d'un assentamento des 'sans terre' » in Carrel (M), Guerrero (J-C), Barril (c), Marquez (A) (dir.) *Les formes d'espace publics, usages et limites en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, pp. 179-198.
- Bratton, Michael, 2006, « Populations pauvres et citoyenneté démocratique en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 220, pp. 33- 64.
- Calhoun, Craig, edited by, 1992, *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press.
- Camau, Michel, 1987, « État, espace public et développement : le cas tunisien », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, t. 26, pp. 67-78.
- Champaud, Jacques, 1983, *Villes et campagne du Cameroun de l'Ouest*, Paris : ORSTOM.
- Cottureau, A. et Ladrière, P., dir., 1992, *Pouvoir et légitimité – Figures de l'espace public*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Dahou, Tarik, 2005, « L'espace public face aux apories des études africaines », *Cahiers d'études africaines*, 178.  
<http://etudesafricaines.revues.org/document5412.html>
- Diouf, Mamadou, 1999, « L'idée municipale. Une idée neuve en Afrique », *Politique Africaine* n° 74, *Espaces publics municipaux*, Paris, Karthala, pp. 13-23
- Donfack Sonkeng, Léopold, 2001, *Le droit des minorités et des peuples autochtones*, Thèse pour le doctorat en Droit, Université de Nantes.
- Dongmo, Jean-Louis, 1981, *Le dynamisme bamiléké*, Yaoundé, CEPER, tome 1.
- Elwert, G., 1997, *Social Transformation as an Endogenous Process Dealing with Strangers. A Comparison of Three African Rural Communities*, Paper for Agrarian Studies, Yale.
- Engola Oyep, 1991, *L'insertion de la riziculture dans la plaine des Mbo*, Yaoundé, ISH, Centre des recherches économiques et démographiques.
- Evers, Sandra, Spierenburg, Marja et Wels, Harry, edited by, 2005, *Competing Jurisdictions. Settling Land Claims in Africa*, London-Boston, Brill.

- Fisiy, Cyprian F. et Geschiere, Peter, 1993, « Sorcellerie et accumulation, variations régionales » in Geschiere, Peter et Konings, Piet, in *Itinéraires d'accumulation au Cameroun. Pathways to Accumulation in Cameroon*, Paris, ASC/Karthala, pp. 102-103.
- Gaillard, Philippe, 1994, *Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, Jeune-Afrique livres.
- Geschiere, Peter, 2009, *The Perils of Belonging. Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago and London, The University of Chicago Press.
- Geschiere, Peter, 2006, « Autochthony and the Crisis of Citizenship », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, pp. 1-7.
- Geschiere, Peter, 2004, 'Autochthony and Citizenship: New Modes in the Struggle over Belonging and Exclusion in Africa', *Quest*, vol. 18, n° 1/2, pp. 9-23.
- Geschiere, Peter, 1996, 'Chiefs and the Problems of Witchcraft. Varying Patterns in South and West Cameroon', *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, n° 37-38, 39-78.
- Geschiere, Peter, 1995, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala.
- Geschiere, Peter, 1993, 'Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, French and British Style', *Africa* 63 (2), pp. 151-175.
- Geschiere, Peter, 1986, « Paysans, régime national et recherche hégémonique. L'implantation de l'UNC, le 'Grand parti national', dans les villages maka », *Politique Africaine*, n° 22, *Le réveil du Cameroun*, Paris, Karthala, pp. 73-100.
- Geschiere, Peter and Gugler, Josef, 1998, « The Urban-Rural Connection: Changing Issues of Belonging and Identification », *Africa*, vol. 68, No. 3, pp. 309-319.
- Geschiere, Peter et Konings, Piet, 1993, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun. Pathways to Accumulation in Cameroon*, Paris, ASC/Karthala.
- Ghorra-Gobin, Cynthia, dir., 2001, *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan.
- Gruénais, Marc-Eric, 1985, « Du bon usage de l'autochtonie », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol 2, n° 1, pp.19-24.
- Guèye, Sékou Pathé, 1997, « La sphère publique et la démocratie délibérative. Repenser la politique », *Bulletin du CODESRIA*, n° 4.
- Habermas, Jürgen, 1997, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- Konings, Piet, 2005, Assessing the Power of Newly Created Teachers' Organisations during Cameroon's Political Liberalisation in *JHEA/RESA*, Vol. 3, 2, pp. 129-152.
- Konings, Piet, 2004, « Opposition and Social-Democratic Change in Africa: The Social Democratic Front in Cameroon », *Commonwealth & Comparative Politics*, Vol.42, 3, pp. 1-23.

- Konings, Piet, 2003, 'Religious Revival in the Roman Catholic Church and the Autochtony-Allochtony Conflict in Cameroon', *Africa* 73 (1), pp.31-56.
- Konings, Piet et Foeken, Dick, edited by, 2006, 'Crisis and Creativity. Exploring the Wealth of the African Neighbourhood', Leiden-Boston, Brill, *African Dynamics*, n° 5.
- Laurent, Pierre-Joseph., 2000, « Le 'big man local' ou la 'gestion du coup d'Etat' de l'espace public », *Politique Africaine* n° 80.
- Le Bris, Emile, 1999, « Introduction au thème. La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un espace public », *Politique Africaine*, n° 74, Espaces publics municipaux, Paris, Karthala, pp. 6-12.
- Leclerc-Olive, Michèle, 1998, « Espace public, société civile, citoyenneté politique : des concepts revisités », papier présenté à la 9<sup>e</sup> Assemblée générale du CODESRIA, Groupe transnational de travail sur « Acteurs sociaux et espace public », Dakar, 14-18 décembre.
- Lespinay, Charles de, 1996, « Autochtonie et droit foncier : l'existence contestée des Banyunk en Afrique de l'Ouest », *Droit et cultures*, n° 32, pp.55-65.
- Mambenga-Ylagou, Frédéric, 2005, « Autochtonie, altérité et intranquillité esthétique et éthique dans la littérature africaine » in *Ethiopiennes* n° 75, pp.1-12.  
[http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php?id\\_article=1028](http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php?id_article=1028)
- Mbembe, Achille, 1993, « Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'État », in Geschiere, Peter et Konings, Piet, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun. Pathways to Accumulation in Cameroon*, Paris, ASC/Karthala, pp. 367-368.
- Médard, Jean-François, 1991, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, n° 43, pp. 92-104.
- Miaffo, Dieudonné et Warnier, Jean-Pierre, 1993, « Accumulation et ethos de la notabilité chez les Bamiléké » in Geschiere (Peter) et Konings (Piet), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun. Pathways to Accumulation in Cameroon*, Paris, ASC/Karthala, pp.33-69.
- Mouiche, Ibrahim, 2005, *Autorités traditionnelles et démocratisation au Cameroun. Entre logique du terroir et de l'Etat, Modernity and Belonging Series*, vol 5, Münster, LIT Verlag.
- Mouiche, Ibrahim, 1997, « Le royaume bamoun, les chefferies bamiléké et l'État au Cameroun » in Nchoji Nkwi, Paul et Nyamnjoh, Francis. B., *Regional Balance and National Integration in Cameroon. Lessons Learned and Uncertain Future*. Equilibre régional et intégration nationale au Cameroun. Leçons du passé et perspectives d'avenir, Yaoundé/Leiden, ASC/ICASSRT, pp. 306-322.
- Monga, Yvette, 2000, « 'Au Village!' Space, Culture, and Politics in Cameroon », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 40 (160), pp. 723-749.
- Ndi Mbarga, Valentin, 1993, *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

- Ndoumbe-Manga, Samuel et N'Sangou, Arouna) 1981, *Etude agro-socio-économique de la plaine des Mbo*, Yaoundé, CRESS/CRED.
- Ngayap, Pierre-Flambeau, 1983, *Cameroun. Qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan.
- Nicoué Broohm, Octave, 2007, « États-nations et citoyenneté : enjeux africains dans le contexte actuel de la mondialisation », *Ethiopiennes*, n° 79, pp. 221-223.  
[http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php?id\\_article=1560](http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php?id_article=1560)
- Nlep, Roger-Gabriel, 1986, *L'administration publique camerounaise: contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris, LGDJ.
- Nyamnjoh, Francis. B, 1999, "Cameroon: a Country United by Ethnic Ambition and Difference", *African Affairs* 98 (390), pp.101-118.
- Nyamnjoh, Francis. B, 2005, *Africa's Media. Democracy and the Politics of Belonging*, London & New York, Zed Books.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 1999, « L'espace public introuvable : chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers Monde* n° 157.
- Pérouse de Montclos, Marc Antoine, 1999, « Port Harcourt. La 'cité-jardin' dans la marée noire », *Politique Africaine* n° 74, Espaces publics municipaux, Paris : Karthala, pp. 42-50.
- Pourtier, Roland, 1998, « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques », *Autrepart* n° 5, pp. 137-154.
- Quéré, Louis, 1992, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, 18, pp. 75-92.
- Sikombe Kayo, André, 2002, « La dynamique politique des conflits fonciers à l'Ouest Cameroun » in *Revue africaine d'études politiques et stratégiques* n° 2, pp. 69-95.
- Simonin, Jacky, dir, 2002, *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l' Océan indien*, Paris, L' Harmattan.
- Sindjoun, Luc, 2002, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- Sindjoun, Luc, 2000, « Sociétés plurales et politique de la somme nulle », *Bulletin du CODESRIA*, nos 2, 3 et 4: 23-31.
- Sindjoun, Luc, 1998, « Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique », *Politique africaine* (62), pp. 57-67.
- Tabapssi F. Timothée, 1999, *Le modèle migratoire bamiléké (Cameroun) et sa crise actuelle: perspectives économique et culturelle*, Leiden, CNWS.
- Vincent, Jeanne-Françoise, 1995, *La construction religieuse du territoire*, Paris : L'Harmattan.
- Warnier, Jean-Pierre, 1993, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Wolton, Dominique, 1997, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, coll. Champs.
- Youana, Jean, 1990, « Santchou: problématique de la dynamique d'une 'ville' de paysans assistés » in *Revue de géographie du Cameroun*, vol. 9, n° 1/2, pp. 81-101.